



Assemblée générale

Soixantième session

37^e séance plénière

Mardi 25 octobre 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Tremblement de terre en Asie du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Le 10 octobre, j'ai témoigné la solidarité de l'Assemblée générale avec le peuple pakistanais et les pays voisins, l'Inde et l'Afghanistan, qui avaient été tragiquement touchés par le tremblement de terre dévastateur survenu deux jours auparavant.

Depuis lors, c'est avec horreur que nous avons tous pris la mesure de l'ampleur et des conséquences du tremblement de terre en Asie du Sud à mesure qu'elles apparaissaient plus clairement. Nous savons à présent qu'une zone de 28 000 miles carrés a été détruite par le séisme; des villes et villages entiers ont littéralement disparu de la face de la Terre. Plus de 50 000 personnes ont trouvé la mort, dont un grand nombre d'enfants. Quelque 75 000 autres ont été blessées. Un million de personnes ont désespérément besoin de l'assistance humanitaire, et 3 millions sont sans abri. Ces chiffres défient presque toute compréhension, mais on s'attend à ce que le bilan s'alourdisse encore.

Bien que le Pakistan soit le plus durement frappé par la catastrophe, plus de 1 300 personnes ont été tuées ailleurs dans la région. Nous sommes solidaires des gouvernements et des peuples pakistanais, indiens et afghans qui continuent de faire face aux conséquences de la catastrophe.

Au Pakistan, les besoins de la population sont énormes et urgents. Une période de trois semaines s'offre à nous pour acheminer l'aide dans les montagnes avant la première tombée de neige. Si cela n'est pas fait, la triste réalité est que le nombre des victimes connaîtra une augmentation dramatique.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies organise une réunion ministérielle à Genève demain pour faire le point sur l'action, à ce jour, de la communauté internationale. Le Secrétaire général y assistera.

J'ai toute confiance que les États Membres veilleront à être représentés au niveau approprié et qu'ils mettront les fonds nécessaires à la disposition des organismes humanitaires pour qu'ils puissent intervenir le plus rapidement possible.

Dans les semaines à venir, l'ONU devra veiller à ce que la planification de la reconstruction à long terme suive son cours. Je suis sûr que l'Assemblée générale voudra jouer un rôle dans ce processus, mais cette semaine, notre premier souci est de veiller à ce que tout le nécessaire de survie parvienne à ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire aux centaines de milliers de personnes qui, en ce moment, s'entassent dans le froid et l'obscurité des collines et montagnes du nord du Pakistan. Ils ont besoin de tentes à l'épreuve du froid, de couvertures, de sacs de couchage, de gazinières, de matériel de cuisine, de combustible, d'eau propre et de vaccins. De nouvelles équipes mobiles de secours

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



médicaux sont nécessaires pour apporter de l'aide aux blessés et il faudra des vivres pendant tout ce long et âpre hiver.

Cette année, les Nations Unies sont intervenues dans une longue suite de catastrophes naturelles dévastatrices, dont la fréquence et l'intensité étaient presque sans précédent. Le Secrétaire général a qualifié l'intervention organisée après le tremblement de terre en Asie du Sud d'opération de secours la plus difficile jamais organisée par les Nations Unies. C'est à l'aune de notre action face à cette nouvelle catastrophe que l'on pourra juger, ni plus ni moins, notre humanité commune. Hier, nous avons célébré le soixantième anniversaire de l'ONU. Demain, à Genève, nous devons montrer au monde ce que cette Organisation – et la communauté internationale – peut faire concrètement.

Point 41 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social
(A/60/3)

Rapport du Secrétaire général (A/60/114)

Notes du Secrétaire général (A/60/167 et
A/60/397)

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant de ce point, je rappelle aux membres de l'Assemblée générale que, conformément à sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, a décidé, à sa 17^e séance plénière, le 20 septembre 2005, d'examiner le point 41 dans son intégralité en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, programmatiques et budgétaires devront être traités par la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée générale a pris note de l'indication selon laquelle, en application de la résolution 58/316 tendant à ce que le point 41 soit examiné intégralement en séance plénière, les parties pertinentes du premier chapitre du rapport ayant trait aux points déjà renvoyés aux grandes commissions seront examinées par les Commissions concernées pour décision finale par l'Assemblée générale.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie du rapport du Conseil économique et social (A/60/3). Je crois comprendre

qu'un additif au rapport du Conseil économique et social sera publié ultérieurement.

Au titre du même point, l'Assemblée est saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/60/114) et de deux notes du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (document A/60/167) et le rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (A/60/397).

Je donne la parole au Président du Conseil économique et social, M. Munir Akram, qui va présenter le rapport du Conseil économique et social.

M. Akram (Pakistan), Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : Avant de passer à la présentation du Conseil économique et social, je voudrais, en ma qualité de Représentant permanent du Pakistan, vous remercier, Monsieur le Président, de vos paroles de sympathie et de soutien à l'égard du peuple et du Gouvernement pakistanais en cette heure d'épreuves et d'adversité. La catastrophe que nous avons connue est indubitablement sans précédent dans son ampleur et par les ravages causés.

Pis encore, nous craignons qu'une deuxième catastrophe ne menace des millions de survivants et de blessés totalement sans ressources si l'aide n'arrive pas avant l'hiver. Il s'agit d'une course contre la montre. Comme l'a prévenu le Secrétaire général, si nous ne redoublons pas d'efforts pour porter secours à ces populations, une deuxième vague considérable de victimes est à attendre. Nous savons gré à la communauté internationale – les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les particuliers – de son soutien. Il me semble qu'en réponse à l'appel éclair lancé par l'ONU, après le tremblement de terre de 2005 en Asie du Sud, en vue de réunir la somme de 312 millions de dollars, 60 millions de dollars ont été versés jusqu'à présent et 30 autres millions de dollars ont été annoncés.

Monsieur le Président, vous avez évoqué la réunion de haut niveau des donateurs prévue demain à Genève, en présence du Secrétaire général. Nous comptons sur une participation au plus haut niveau à cette réunion et sur la générosité des donateurs.

Nous sommes convaincus que le soutien et la solidarité de la communauté internationale ne se démentiront pas alors que nous mobilisons nos efforts

pour sauver des vies et relever et reconstruire les foyers brisés, et les logements et infrastructures dévastés. Le Gouvernement pakistanais s'attellera sous peu à cette tâche, avec l'aide de la communauté internationale et de ses concitoyens.

Je voudrais, à cette occasion, informer mes collègues qu'à l'issue de consultations, le Pakistan va bientôt présenter un projet de résolution à l'Assemblée générale relativement à la catastrophe du tremblement de terre en Asie du Sud, qui a si gravement frappé le Pakistan.

S'agissant, maintenant, du rapport du Conseil économique et social, j'ai l'honneur et le privilège de soumettre ce rapport à l'attention de l'Assemblée générale. Le rapport est contenu dans le document A/60/3 et A/60/3/Add.1, qui sera publié par la suite.

J'aimerais saisir cette occasion pour présenter à l'Assemblée un bref aperçu des activités du Conseil économique et social au cours de cette année d'importance capitale.

La session de fond de 2005 du Conseil économique et social a été délibérément conçue comme partie intégrante des préparatifs du sommet mondial de 2005. Tous les débats de la session ont porté principalement sur la question de la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Tant à la réunion de printemps qu'à la session de fond, le niveau important de participation et de mobilisation des gouvernements, des institutions internationales et de la société civile a été très encourageant.

Il y a eu une innovation essentielle à la session de cette année : un débat sur le thème « Voix contre la pauvreté », qui a permis de présenter un éclairage neuf sur le développement en relayant les quatre puissants messages suivants.

Premièrement, la cause systémique d'une pauvreté endémique, symbolisée par l'iniquité des règles commerciales internationales et de la finance demeure malheureusement intact; deuxièmement, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté nécessitent des politiques volontaristes pour faire pièce, en particulier, au phénomène de la croissance non créatrice d'emplois; troisièmement, la prolifération des conflits a fait des millions de réfugiés et de déplacés pour lesquels les objectifs du Millénaire pour

le développement sont très éloignés; et quatrièmement, le Conseil économique et social n'a pas son pareil pour ce qui est d'assurer la cohérence et la coordination des politiques à l'échelle du système.

D'autres messages importants ont été relayés pendant la session de fond du Conseil économique et social.

Premièrement, nous sommes mal partis pour réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreux pays. Un effort accéléré et concerté s'impose donc pour atteindre ces objectifs.

Deuxièmement, le système des Nations Unies s'est rallié derrière les Objectifs. Il y a dorénavant un programme de développement des Nations Unies. Mais nous n'avons pas encore de suivi totalement intégré en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement adoptés dans le cadre de différentes conférences des Nations Unies.

Troisièmement, la coopération internationale pour le développement reste un aspect critique s'agissant de donner la possibilité à la plupart des pays en développement de mettre en œuvre le programme de développement des Nations Unies.

Quatrièmement, la sécurité et le développement sont indissociables. Sans paix et stabilité, il est peu probable que les pays atteignent les objectifs de développement.

Cinquièmement, les crises humanitaires se multipliant, il est nécessaire d'y apporter une réponse coordonnée et globale.

Sixièmement, il a été largement admis que le Conseil économique et social pouvait jouer un rôle central en faveur des priorités de développement internationales. Il conviendrait de renforcer le Conseil pour qu'il s'acquitte efficacement de la mission que lui confère la Charte.

Le Conseil économique et social a tenu un débat fructueux sur la manière d'y arriver. Des propositions ont par la suite été développées, que j'ai eu le privilège de présenter au cours du processus préparatoire du Sommet de 2005. La nécessité d'avoir un Conseil économique et social plus efficace ayant été reconnue durant le sommet, plusieurs décisions ont été prises en vue de renforcer son rôle à cinq niveaux.

Premièrement, concernant la concertation et la mise en œuvre des politiques, le Conseil économique et social a été engagé à promouvoir un dialogue mondial et un partenariat sur les politiques et tendances mondiales ainsi qu'à assurer le suivi de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. À cette fin, le Conseil devrait tenir chaque année des réunions au niveau ministériel afin d'examiner sur le fond les progrès accomplis, en faisant appel à ses commissions techniques et régionales ainsi qu'à d'autres institutions internationales, conformément à leurs mandats respectifs.

Deuxièmement, le Conseil devrait tenir tous les deux ans au plus haut niveau un forum de la coopération pour le développement afin d'examiner les tendances de cette coopération en ce qui concerne les politiques de coopération internationale pour le développement et de favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différentes entités et institutions.

Troisièmement, concernant la cohérence et la coordination, le Conseil devrait jouer un rôle de premier plan dans la coordination générale des fonds, programmes et organismes, en veillant à la cohérence du système et en évitant que des mandats et activités fassent double emploi.

Quatrièmement, concernant la réponse à apporter aux situations d'urgence, le Conseil devrait appuyer et compléter l'action menée à l'échelon international face aux crises humanitaires, notamment en cas de catastrophe naturelle, en vue de favoriser l'amélioration de la qualité et de la coordination des interventions de l'ONU. À cet égard, le Conseil devrait prochainement organiser deux manifestations spéciales, l'une sur la crise alimentaire en Afrique et l'autre sur la menace de la grippe aviaire, afin de sensibiliser la communauté internationale aux crises humanitaires existantes ou potentielles, rôle important qu'il est à même de jouer.

Cinquièmement, concernant la consolidation de la paix, le Conseil économique et social devrait, à partir de l'expérience acquise dans les domaines de la reconstruction et du développement au sortir des conflits, continuer de promouvoir une approche coordonnée, cohérente et intégrée de la consolidation de la paix et de la reconstruction au lendemain de

conflits en entretenant des échanges fructueux avec la Commission de consolidation de la paix.

À l'occasion d'une réunion au sommet informelle organisée le 15 septembre 2005 par le bureau du Conseil, un débat a été entamé sur le rôle du Conseil économique et social concernant la suite à donner aux décisions adoptées au Sommet mondial de 2005. Présidée par le Président du Pakistan, cette réunion a vu la participation de plusieurs chefs d'État et de gouvernement; des dirigeants du Fonds monétaire international, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; ainsi que de hauts représentants ministériels. Une synthèse de ce débat de haut niveau a été distribuée à l'ensemble des États membres.

Il faudra que nous poursuivions l'examen des moyens de faire appliquer les décisions prises au Sommet de 2005 s'agissant de renforcer le Conseil économique et social. À cette fin, j'ai fait distribuer, en ma qualité de Président du Conseil, un document de travail élaboré après consultations avec les délégations de pays clefs, les groupes de pays et le Secrétariat. Ce document de travail contient un ensemble d'idées et de suggestions qui, je l'espère, offriront une base satisfaisante aux débats de l'Assemblée générale et permettront d'aboutir à un consensus sur les moyens d'appliquer les décisions prises au Sommet de 2005 en vue de renforcer le Conseil. À cet égard, je compte, Monsieur le Président, sur vos qualités de direction.

Pour terminer, je voudrais souligner que les résultats obtenus cette année par le Conseil n'auraient pas été possibles sans l'excellent travail de ses quatre Vice-Présidents, les ambassadeurs de la Tunisie, de l'Albanie, de l'Équateur et de la Belgique, qui ont réalisé une grande partie du travail. De même, je ne saurais manquer de rappeler l'appui efficace et professionnel que le Secrétariat a apporté aux travaux du Conseil. J'exprime à tous ma sincère gratitude.

M. Oh (République de Corée) (*parle en anglais*): Je remercie le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Munir Akram, du Pakistan, d'avoir présenté le volumineux rapport du Conseil pour 2005, qui expose dans le détail l'ensemble de ses activités. Je tiens par ailleurs à saluer

les progrès accomplis par le Conseil sous la direction avisée de l'Ambassadeur Akram.

La République de Corée se félicite que les dirigeants des pays du monde aient réaffirmé en septembre le rôle du Conseil économique et social, en tant que principal organe responsable de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations dans les sphères économique et sociale. Nous sommes d'avis que le Conseil doit être un cadre approprié qui permette aux États Membres d'engager au plus haut niveau un débat de grande portée sur les questions relatives au développement économique et social. À cet égard, nous sommes favorables à la tenue d'une réunion annuelle au niveau ministériel et d'un forum de la coopération pour le développement tous les deux ans au plus haut niveau. Nous pensons que cela aiderait grandement la communauté internationale à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

Nous attachons également une grande importance au fait que les dirigeants des pays du monde aient reconnu le caractère indispensable de la bonne gouvernance pour assurer un développement économique durable et éliminer la faim et la pauvreté extrême. Aujourd'hui, je voudrais concentrer mon propos sur cette question fondamentale, en mettant l'accent sur la nécessité de réinventer l'État et d'établir des partenariats entre les secteurs public et privé.

Le monde se transforme à un rythme probablement unique dans toute l'histoire. Les États s'efforcent de continuer à avancer sur la voie du développement tout en faisant face aux problèmes économiques et sociaux qui ne cessent de surgir et de se transformer sous l'effet de la mondialisation, de la démocratisation, de la révolution de l'information et du rapide développement socioéconomique.

Les participants au sixième Forum mondial Réinventer l'État, qui s'est tenu à Séoul, en République de Corée, du 24 au 27 mai 2005, ont convenu qu'il fallait un cadre global de gouvernance participative et transparente, au sein duquel les gouvernements, les entreprises et la société civile œuvrent de concert pour relever les défis, pour assurer un développement social et économique durable. L'adoption d'un tel cadre de gouvernance nous aidera à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à mener à bien d'autres initiatives générales de développement.

Le document final du sixième Forum mondial, la « Déclaration de Séoul », contient des recommandations précises sur la manière de réinventer l'État, de soutenir l'intégration sociale, d'améliorer la gestion des entreprises, de renforcer la gouvernance locale et d'accroître les contacts avec la société civile. Les participants ont reconnu que, pour améliorer les capacités de l'État et la portée des services publics, les gouvernements devraient coopérer étroitement avec divers acteurs de la société, se doter de stratégies fondées sur les technologies de l'information, et procéder à l'évaluation de leurs performances dans tous les domaines publics. De plus, les participants sont arrivés à la conclusion qu'il fallait prendre des mesures propres à réduire l'injustice économique et les effets négatifs de la fracture numérique ainsi qu'à prévenir et régler les conflits internes. Ils ont également conclu qu'un développement économique durable était possible grâce à l'instauration d'un ordre économique fondé sur la liberté et l'équité. Il est donc nécessaire que les entreprises locales entretiennent de bonnes relations avec les communautés où elles sont implantées et que les sociétés multinationales appliquent des principes d'éthique stricts.

Ils ont convenu que la décentralisation était un élément clef de la bonne gouvernance. Pour que la décentralisation ait des chances de réussir, les gouvernements locaux doivent se réinventer pour accroître la participation et la transparence. En outre, les participants ont reconnu l'importance de donner un rôle plus actif à la société civile dans les processus de prises de décisions et de mise en application des politiques de l'État, et ils ont accepté de rechercher de nouvelles manières de renforcer la solidarité mondiale sur diverses questions.

En tant que mesure de suivi du sixième Forum mondial, les participants ont salué la décision prise par la République de Corée et l'ONU d'entreprendre une étude de faisabilité concernant la création à Séoul d'un centre des Nations Unies pour la gouvernance. Le Gouvernement de la République de Corée met tout en œuvre pour préparer la création de ce centre qui servira de forum permettant aux États de mettre en commun leurs expériences en matière de bonne gouvernance, sur la réinvention de l'État et sur la lutte contre la corruption.

Enfin, les participants ont remercié le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'avoir offert d'accueillir le septième Forum mondial

Réinventer l'État. Mon gouvernement espère que le Forum mondial Réinventer l'État continuera de donner des possibilités pour mettre activement en commun des idées et des expériences sur lesquelles s'appuyer afin de bâtir des gouvernements et des avenir meilleurs pour tous les pays.

Ayant accueilli le sixième Forum mondial Réinventer l'État, le Gouvernement participatif actuel de la République de Corée prend actuellement des mesures pour adopter ses recommandations dans ses efforts pour réinventer notre propre Gouvernement en vue du prochain niveau de développement socioéconomique. Nous reconnaissons que l'innovation est essentielle au développement durable. Notre objectif est de créer un gouvernement qui soit plus orienté vers les services, plus transparent, plus efficace, plus décentralisé et plus respectueux de ses citoyens.

Au moment où nous nous lançons dans ce processus difficile, il est à craindre que nous tombions dans le schéma typique qui consiste à favoriser des innovations ambitieuses du Gouvernement, puis à se laisser distancer peu de temps après. Pour éviter cet écueil, nous recherchons une innovation durable en adoptant une stratégie systématique et en nous référant d'appliquer des chocs extérieurs uniques tels que la restructuration et la réduction des effectifs. Nous laisserons les fonctionnaires au sein du Gouvernement nous dire quelles sont les possibilités d'amélioration qui existent et apporter leur appui au système en vue d'appliquer leurs idées novatrices. Grâce à cette approche, nous avons l'intention d'institutionnaliser le moteur de l'innovation, de gérer le processus d'innovation et d'affaiblir la résistance qui pourrait faire dérailler les réformes les mieux intentionnées imposées par les hautes instances.

Le Ministère de l'administration et de l'intérieur, qui est chargé de réinventer l'État, a pris la tête des initiatives destinées à créer des cultures novatrices et à internaliser l'innovation dans tous les organismes gouvernementaux. Parmi ces innovations, on peut citer la réorganisation de ses départements en équipes, la création d'un système de suivi du comportement professionnel qui se base sur la méthode des fiches récapitulatives de suivi et l'introduction d'un système de gestion des relations avec les clients en temps réel. Cette dernière a d'ailleurs reçu beaucoup d'éloges lors de l'Exposition internationale de l'innovation, qui a été organisée en marge du sixième Forum mondial. Le

Ministère a également créé un indice d'innovation gouvernemental qui mesure le niveau et la capacité d'innovation des institutions publiques, et donne un aperçu des faiblesses et des obstacles qui freinent l'innovation dans chaque institution.

Mon gouvernement déploie également des efforts proactifs pour utiliser les techniques de pointe en matière de traitement de l'information en tant qu'instruments importants en faveur de l'innovation. L'année dernière, la République de Corée a occupé le cinquième rang mondial dans le domaine de l'administration en ligne. En rendant les services et l'information de notre gouvernement largement accessibles sur Internet, nous pouvons accroître la satisfaction de nos citoyens à l'égard des services administratifs tout en renforçant la transparence, ce qui augmente la confiance du public dans les institutions gouvernementales.

La République de Corée est déterminée à lutter contre la corruption et elle considère la lutte contre la corruption comme faisant partie intégrante de son action de réinvention à l'appui du développement durable. En conséquence, le Gouvernement de la République de Corée applique activement des mesures de lutte contre la corruption. En mars de cette année, le Président Roh Moo-Hyun et des représentants de la société civile et des secteurs public, privé et politique ont signé le Pacte social coréen relatif à la lutte contre la corruption et à la transparence par lequel les signataires se sont engagés à lutter contre la corruption dans leurs secteurs respectifs. Grâce à une coopération étroite entre le Gouvernement et le secteur privé, nous assistons à une réduction spectaculaire de la corruption et des irrégularités dans la société coréenne.

Tout en élaborant des plans détaillés de lutte contre la corruption, nous nous préparons à ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les meilleurs délais. Nous aimerions encourager les États Membres qui ne sont pas signataires de la Convention d'envisager de la signer, de la ratifier et de la mettre en œuvre.

Je voudrais terminer en réaffirmant la détermination de la République de Corée à mettre en place une gouvernance participative et transparente aux échelons national et international.

M. O'Neill (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union

européenne et des pays européens qui s'associent à cette déclaration.

Je voudrais commencer par faire écho aux expressions de condoléances et à l'appui exprimés aux peuples du Pakistan et des autres pays de l'Asie du Sud-Est à la suite du tremblement de terre qui y est survenu. La Commission européenne et les États membres de l'Union européenne ont récemment annoncé à plusieurs reprises l'aide que nous avons l'intention d'envoyer et nous nous réjouissons à l'idée de participer à la réunion des donateurs demain à Genève pour faire avancer ce débat.

Je voudrais brièvement évoquer le rapport du Conseil économique et social de 2005 et remercier l'Ambassadeur du Pakistan, en sa qualité de Président du Conseil économique et social, et ses collègues de bureau pour le travail qu'ils ont réalisé cette année et pour leur direction éclairée.

Au cours de ces derniers mois, le Conseil économique et social a beaucoup contribué aux réalisations de cette année qui est importante pour l'ONU. La réunion de printemps avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a grandement contribué aux préparatifs des débats relatifs au financement du développement au sommet mondial de septembre.

À la session de fond du Conseil économique et social, le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination, qui ont porté sur les progrès réalisés pour accomplir les objectifs de développement internationalement acceptés, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, ont grandement contribué aux préparatifs au sens large du sommet de septembre.

Dans le débat consacré aux activités opérationnelles, nous nous sommes employés à faire avancer nos travaux afin de renforcer les activités opérationnelles de l'ONU à la suite de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement à l'Assemblée générale.

Dans le débat consacré aux questions humanitaires, nous avons eu des échanges importants sur la manière d'apporter des réponses internationales plus efficaces aux catastrophes humanitaires, notamment les enseignements tirés du tsunami qui a frappé l'Asie il y a un an.

Au sein de l'Union européenne, nous nous félicitons tout particulièrement des décisions qui ont été prises au sommet mondial en vue de renforcer le rôle du Conseil économique et social à l'échelle du système en ce qui concerne la cohérence et la coordination des politiques. L'Ambassadeur du Pakistan en a déjà énoncé les principaux éléments; je ne vais donc pas entrer dans les détails, mais je souhaite souligner le ferme engagement de l'Union européenne à mettre en œuvre ces décisions. Nous nous attendons à voir des progrès rapides dans ce sens sous votre direction, Monsieur le Président.

L'Union européenne fera des propositions et des commentaires à cette fin. Nous nous réjouissons à l'idée de jouer un rôle, en coopération avec tous les autres membres de l'Assemblée, dans l'application des conclusions importantes du sommet. Nous pensons que le sommet a reconnu à juste titre le rôle crucial que le Conseil économique et social doit jouer, et nous espérons réaliser sans tarder des progrès à cette fin.

Pour terminer, j'aimerais dire que nous attendons avec intérêt de prendre part aux manifestations spéciales dans le courant de cette semaine et de la semaine prochaine sur la crise alimentaire en Afrique et la grippe aviaire.

M. Dapkionas (Biélorus) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de remercier, au nom de la délégation biélorussienne, le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Akram, pour son organisation professionnelle et rigoureuse des travaux du Conseil cette année. Nous pensons que le Conseil a obtenu des réussites marquantes dans les trois domaines clefs de son travail cette année : l'examen de questions thématiques, la préparation du sommet des Nations Unies, et la réforme. D'après nous, ce succès constitue un important pas en avant vers la restauration du rôle central de coordination que doit jouer le Conseil au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la coopération internationale pour le développement.

Bien que la déclaration ministérielle du débat de haut niveau n'ait pas été adoptée, il nous a semblé que ce résultat avait tout de même des aspects positifs, dans la mesure où le travail intensif fourni lors de la session de fond a permis d'identifier rapidement les domaines de désaccord les plus complexes et les plus pressants, ce qui a facilité les préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2005.

La réunion extraordinaire de haut niveau du Conseil économique et social sur le financement du développement a été rehaussée par la participation de dirigeants de haut rang des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La réunion a établi une base solide pour l'examen ultérieur par l'Assemblée générale de la problématique du financement du développement.

Nous nous félicitons des décisions importantes adoptées à la session de fond du Conseil pour continuer d'avancer vers une réforme des mécanismes humanitaires des Nations Unies et améliorer les activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement.

La session de cette année a marqué un jalon important dans la création d'organes novateurs des Nations Unies, tels que les groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social sur les pays émergeant de conflits armés. Par l'entremise de ces groupes, des bases ont été posées pour permettre au Conseil d'appuyer efficacement les activités de la Commission de consolidation de la paix.

Grâce au travail systématique sur la formulation de mesures de réforme optimales, un certain nombre de mesures concrètes et importantes pour des changements structurels dans les travaux du Conseil économique et social ont, pour la première fois depuis de nombreuses années, été incluses dans le rapport du Secrétaire général et dans le document final du sommet (résolution 60/1). Le Bélarus maintient son vigoureux appui à ces idées novatrices.

Le Bélarus est aussi favorable à l'adoption, à la suite de réunions ministérielles, de résolutions ou déclarations plus significatives en termes à la fois pratiques et politiques. Nous préconisons également que soit retenue la pratique de débats thématiques annuels au niveau ministériel sur les problèmes sociaux, économique, humanitaires et écologiques les plus pressants.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude au Président du Conseil, M. Akram, pour les notes qu'il a transmises le 19 octobre, qui contiennent des propositions pour la mise en œuvre de ces dispositions. Nous pensons qu'elles offrent une bonne base pour l'application des décisions prises au cours du sommet. Nous appelons les États Membres à les examiner le

plus rapidement possible dans le cadre de consultations ouvertes et privées.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord remercier M. Munir Akram, Président du Conseil économique et social, pour sa présentation du rapport du Conseil économique et social pour 2005 (A/60/3), qui donne un aperçu très complet des travaux du Conseil. Cette année, l'Islande a été élue au Conseil et a eu l'honneur de prendre part à ses travaux importants. Je tiens à remercier le Président et les quatre Vice-Présidents du Conseil, ainsi que son secrétariat, pour leur excellent travail et leur direction très professionnelle de l'important programme du Conseil au cours des différents débats, que le rapport pour 2005 décrit si bien.

L'Islande s'associe à la déclaration que vient de prononcer le représentant du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne. Je vais limiter mon intervention à une seule question.

Le Conseil économique et social a abordé un large éventail de questions clefs, que de nombreux orateurs ont évoquées avant moi. Celles-ci méritent toutes de faire l'objet de débats supplémentaires ici aujourd'hui. Je vais parler très brièvement de la résolution 2005/31 du Conseil, sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies. Je suis convaincu qu'avec l'adoption de cette résolution, l'Organisation des Nations Unies établit un précédent positif, qui doit encourager tous les États Membres à intégrer une perspective sexospécifique dans leurs propres politiques, ce qui favorisera l'égalité des sexes.

La raison pour laquelle je limite ma brève intervention à cette question est qu'hier la société islandaise s'est complètement arrêtée, car les femmes islandaises ont marqué un arrêt de travail complet pour commémorer leur grève générale d'il y a 30 ans. Nous sommes en train de distribuer le texte de mon discours, que je ne vais pas lire. J'espère que les membres le trouveront intéressant.

M. Makayat-Safouesse (Congo) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et voudrait d'emblée se féliciter de la qualité du rapport (A/60/3) qui nous a été soumis par le Président du Conseil économique et social, S. E. M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan.

À l'heure de la mondialisation, la coordination des efforts et la concertation de tous les acteurs quant à l'action à mener pour la mise en œuvre des objectifs globaux que nous nous sommes fixés en matière de développement s'avèrent de plus en plus nécessaires. C'est sous cet angle que, sous la présidence de S. E. M. Munir Akram, le Représentant permanent du Pakistan, dont je tiens ici à saluer le dynamisme et l'efficacité, le Conseil économique et social a poursuivi ses efforts en vue de s'acquitter de cette fonction plus que jamais essentielle, au regard des défis à relever.

Grâce aux liens établis depuis de nombreuses années avec les institutions financières internationales, le Conseil a, cette année encore, été le cadre de la promotion d'une coopération internationale cohérente et coordonnée, en ayant pour horizon le Sommet mondial de 2005. Par les différentes thématiques qui ont fait l'objet de nos débats au cours de la réunion d'avril 2005 et de la session de fond, le Conseil a pu donner une contribution significative à l'évaluation de nos engagements et à la relance du processus de réflexion sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et de tant d'autres engagements convenus au plan international.

Aujourd'hui, la question essentielle est bien celle de la suite à donner à l'élan qui vient d'être relancé par le Sommet de septembre 2005, en vue de répondre aux attentes des pays en développement, notamment ceux d'Afrique sub-saharienne, dont le bilan en matière de réduction de la pauvreté est resté bien modeste, comme le montre le rapport 2005 des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui note, entre autres, que la moitié des enfants de moins de cinq ans sont mal nourris; que moins des deux tiers des enfants vont à l'école primaire; que les femmes, en dépit de quelques progrès modestes enregistrés dans certains pays, n'ont pas encore atteint un niveau de représentation souhaitable dans les instances décisionnelles; de même, que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, quoiqu'en baisse, ne permet pas de faire état d'un progrès significatif; que 90 % des personnes continuent de mourir du paludisme, alors que la pandémie du sida continue de faire de plus en plus de victimes.

Face à cette situation, le Conseil économique et social a un rôle crucial à jouer. Ce rôle avait auparavant été défini par le Secrétaire général dans son rapport « Dans une liberté plus grande ». Le document

final adopté par nos chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de 2005 nous donne des orientations bien précises en ce qui concerne notre action future. Il s'agit de rendre le Conseil économique et social plus efficace et plus actif afin de lui permettre de mettre en œuvre ce qui a été décidé. En nous dotant d'un Conseil ainsi rénové et renforcé, nous aurons recréé la dynamique nécessaire à la mise en œuvre de tous nos engagements en faveur du développement durable, en prenant en compte les intérêts du monde en développement.

M^{me} Bai Yongjie (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je voudrais exprimer notre profonde sympathie au Pakistan et aux autres États d'Asie du Sud qui, par suite du récent tremblement de terre, ont subi de graves pertes en vies humaines et des dégâts considérables. Nous allons unir nos forces afin d'aider de notre mieux les pays sinistrés à surmonter les difficultés et à rebâtir leur vie.

Je voudrais remercier le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Akram, pour le rapport complet qu'il a présenté sur les activités du Conseil. Compte tenu du rôle important joué par le Conseil dans le cadre de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, je voudrais faire la déclaration suivante sur les points 41, 46 et 44 de l'ordre du jour.

Nous sommes heureux de noter que, durant la présente session, le Conseil de sécurité s'est acquitté efficacement de son travail dans les domaines économique et social et il a tenu d'intenses débats sur une série de questions importantes, jetant ainsi des bases solides pour la tenue sans heurt du Sommet de cette année. Au cours de la session de fond de cette année, le Conseil économique et social a organisé plusieurs tables rondes sur les objectifs du Millénaire pour le développement, invité des experts de tous les coins du monde à participer à des groupes de discussion, notamment sur les méthodes de travail du système des Nations Unies et sur les enseignements tirés et les expériences acquises lors du tremblement de terre et du tsunami survenus dans l'océan Indien, donnant ainsi profondeur et réalisme aux débats du Conseil. Auparavant, le Conseil économique et social avait tenu des réunions préparatoires au débat de haut niveau et au dialogue du printemps entre le Conseil,

d'une part, et les institutions de Brettons Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'autre part. Ces réunions et discussions ont permis de mobiliser énergiquement l'attention et la volonté politique de toutes les parties et d'encourager la recherche d'un consensus sur la coopération internationale pour le développement, préparant ainsi la voie au Sommet. Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Akram, Président du Conseil économique et social, et aux autres membres du bureau pour l'esprit de pionnier qu'ils ont manifesté et les qualités de chef de file dont ils ont fait preuve.

Les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social constituent le programme pour le développement des Nations Unies. La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale organisée récemment pour le soixantième anniversaire de l'ONU a réaffirmé les engagements pris au niveau national et par consensus au niveau international, mobilisant ainsi l'esprit d'initiative de toutes les parties et imprimant un élan à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Le volet développement du Sommet a une fois de plus démontré que le développement est une notion unifiée et globale, aux liens interdépendants tant économiques, sociaux qu'environnementaux, qui influent les uns sur les autres et se renforcent. Il faut envisager de manière globale et équilibrée les mesures nécessaires pour le promouvoir. L'application intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences vise à faire ressortir les liens entre toutes les conférences, à mobiliser toutes les énergies et à favoriser une mise en œuvre plus efficace. On constate ces dernières années que le plus grand défaut des activités de suivi est l'abîme qui sépare les paroles des actes. Le Sommet, qui a été pour nous une occasion importante, a arrêté une feuille de route pour les activités futures de la communauté internationale. Tous les pays et les divers milieux de la société doivent travailler de concert, élaborer des plans d'ensemble, faire des progrès réguliers et apporter leur contribution.

Premièrement, assurer le développement est un processus à multiples niveaux et complexe. L'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées dans le domaine social ne peut réussir du premier coup. Il faut définir les éléments clefs et l'ordre de priorité, mobiliser au

maximum les ressources et répartir au mieux les énergies afin d'obtenir les meilleurs résultats. Grâce aux efforts collectifs de tous les pays, les objectifs du Millénaire pour le développement ont obtenu la reconnaissance et reçu le large soutien de la communauté internationale et leur signification a été officiellement confirmée lors du sommet. Nous devons privilégier à l'avenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pour ouvrir la voie à la réalisation des autres objectifs de développement pertinents.

Deuxièmement, l'action menée au niveau national est un maillon important de l'application intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. La situation diffère beaucoup d'un pays à l'autre. Ce n'est qu'en combinant le consensus au niveau mondial aux diverses situations nationales que les pays peuvent réellement prendre en main ce processus et que les actions entreprises peuvent être efficaces. Tous les gouvernements ont la responsabilité d'intégrer les consensus forgés au niveau international dans les stratégies de développement nationales et d'en faire une partie organique des programmes de développement nationaux. Aux niveaux régional et international, il faut engager un dialogue constructif, échanger les expériences, susciter la réflexion, privilégier la mobilisation des ressources et des moyens techniques et appuyer les efforts nationaux visant à appliquer de manière intégrée la stratégie de développement.

Troisièmement, l'ONU, en tant que promoteur du suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, doit mobiliser dans la mesure du possible les divers milieux de la société afin que des propositions soient faites et que des contributions soient apportées pour y donner suite. Pour préserver la capacité de ralliement de l'ONU, les conférences organisées par les Nations Unies doivent être caractérisées par le réalisme et l'efficacité sur le fond et faire preuve de pionnier dans leur forme. Les débats politiques doivent réellement énoncer les politiques dans le détail, forger le consensus, déterminer les lacunes et les insuffisances, et mobiliser et coordonner l'action internationale. Toutes les organisations et les institutions doivent améliorer leurs communication et coopération pour assurer la cohérence des politiques afin d'éviter qu'elles ne soient en contradiction et qu'elles ne se répètent. Dans

la pratique, les pays peuvent définir à intervalles différents les thèmes des échanges et des dialogues sur les questions importantes. Afin de susciter l'attention mondiale et la large participation de tous les secteurs sociaux, les dispositions relatives aux réunions devraient être plus souples et plus variées. Il faudrait préserver le bon élan créé pendant les travaux préparatoires au Sommet de 2005. Les rapports du Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies ont fait état d'une réponse internationale forte. Le mécanisme de travail, la recherche et les recommandations du Projet devraient être utilisés pleinement.

Quatrièmement, pour que les mesures mondiales soient efficaces, elles doivent être appuyées par une organisation conséquente. Le Conseil économique et social, en tant que principal organe de promotion du développement économique et social du système des Nations Unies, a des avantages particuliers pour prôner la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le document final du Sommet de 2005 requiert du Conseil qu'il tienne des réunions ministérielles annuelles, qu'il assure le suivi des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement connexes dont il a été convenu sur le plan international, qu'il renforce la coordination interinstitutions et qu'il fasse face aux nouveaux défis en matière de développement. Afin de s'acquitter de ces missions importantes, le Conseil doit procéder aux ajustements nécessaires, améliorer la répartition des ressources et des effectifs, et réformer ses méthodes de travail. Nous espérons qu'il mettra à profit cette occasion qui lui est offerte de renforcer ses fonctions de coordination et de mettre en place un mécanisme d'examen intégré sur la base des études entreprises par les commissions techniques et d'autres organismes sur les progrès réalisés par les différentes conférences et réunions au sommet.

Cinquièmement, une mise en œuvre intégrée et coordonnée appelle une supervision intégrée et coordonnée. Actuellement, de nombreux organismes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies évaluent les progrès de la réalisation des objectifs de développement connexes dans leurs domaines particuliers respectifs, avec un effet limité. Nous appelons à la création d'un cadre unifié et global, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, pour évaluer les progrès de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international. Il

apprécierait les progrès réalisés au plan national et superviserait et évaluerait la coopération internationale et l'aide au développement. Par le biais de ce cadre, les pays peuvent être exhortés à remplir leurs engagements et des efforts conjoints peuvent être faits pour la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international.

En ce qui concerne la session extraordinaire consacrée aux enfants, nous nous félicitons des résultats obtenus ces dernières années par les gouvernements, les institutions et les organisations non gouvernementales grâce à la mise en œuvre du Programme d'action. La promotion de la cause des enfants est un jalon important du développement économique et social et du progrès humain. Le Gouvernement chinois a souscrit à la politique cohérente du principe « les enfants d'abord » et garantit pleinement le droit des enfants à vivre et à grandir protégés et à participer. Sur la base des principes fondamentaux de la Constitution de la Chine, le Gouvernement chinois a commencé à mettre en place dans les années 80 un système juridique pour protéger les droits et les intérêts des enfants.

Afin de remplir les engagements qu'il a pris à la session extraordinaire consacrée aux enfants, le Gouvernement chinois a mis vigoureusement en œuvre ces dernières années son Programme national de développement de l'enfant et a fourni les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour promouvoir les causes des enfants. À présent, en Chine continentale, toutes les provinces, 97,7 % des préfectures et 99,5 % des comtés ont élaboré des programmes locaux de développement pour les enfants. La Chine a également élaboré un certain nombre de politiques, de règles et de dispositions qui fournissent des garanties de protection juridiques puissantes pour les enfants pauvres et vulnérables et la suppression des inégalités de développement et celles liées au sexe.

Naturellement, en tant que plus grand pays en développement du monde, la Chine se heurte encore à de nombreuses difficultés dans la promotion des causes des enfants. Le Gouvernement chinois continuera d'œuvrer inlassablement à la recherche de solutions aux problèmes relatifs aux enfants et est prêt à prendre une part active à la coopération internationale dans ce domaine afin de faire avancer davantage les causes des enfants et de permettre aux enfants du monde de jouir d'un avenir brillant et rempli d'espoirs.

Cette année marque le dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. À sa quarante-neuvième session, la Commission de la condition de la femme a évalué dans son ensemble la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes et a adopté une déclaration commémorative. En tant qu'hôte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Gouvernement chinois a également tenu une réunion commémorative et la déclaration adoptée à cette réunion a été distribuée en tant que document de la présente session. Nous espérons que, grâce à l'action concertée de tous les pays, les efforts visant à parvenir à l'égalité entre les sexes et à protéger les droits et les intérêts des femmes et des enfants seront stimulés.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaiterais présenter mes excuses pour le retard avec lequel je suis arrivé à l'Assemblée générale cet après-midi. J'ai été retenu à la Cinquième Commission, où l'on examine la question relative au budget de l'exercice biennal 2006-2007.

Le Groupe des 77 et la Chine se joint à ma délégation pour exprimer notre solidarité au peuple pakistanais et aux autres pays de l'Asie du Sud qui ont été touchés récemment par un tremblement de terre dévastateur. Nous soulignons également que les besoins sont énormes et urgents et que la communauté internationale devrait fournir un appui important.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'aimerais faire quelques remarques générales sur le rapport du Conseil économique et social pour 2005. Nous avons examiné le rapport à la lumière de ce qui a été une année remplie d'événements pour le Conseil. Nous voulons saluer tout particulièrement la direction dynamique imprimée par le Président du Conseil, l'Ambassadeur Munir Akram, et par son bureau aux travaux du Conseil en 2005. Son esprit de direction a insufflé un esprit novateur et a revigoré les travaux du Conseil au cours de l'année.

Cette année a été une année importante pour le Conseil économique et social. Une grande partie des activités entreprises visaient à fournir des informations nécessaires à la Réunion plénière de haut niveau de septembre. Presque toutes les délibérations du Conseil ont eu comme thème central la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international,

notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il y a eu, par conséquent, dès le début une volonté délibérée de faire porter les délibérations sur les nombreux problèmes qui sont d'une importance critique pour la communauté internationale dans son ensemble.

J'attirerai l'attention sur les aspects des travaux du Conseil qui ont été d'une importance particulière pour le Groupe des 77 et la Chine.

Premièrement, s'agissant de la première réunion annuelle de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous voyons un grand mérite dans l'occasion qui est offerte de faire participer ces institutions dont les politiques ont un effet direct sur le développement. C'est pour cette raison que nous devons réfléchir à des moyens d'élargir le champ des délibérations au-delà du format actuel. Le Conseil doit être plus à même de faciliter l'établissement d'un réseau de contacts au sein du système de développement et de procéder à une plus grande supervision des prises de décisions économiques internationales. Nous devons réfléchir à des moyens de renforcer les résultats du dialogue et de poursuivre les discussions au-delà du temps qui est alloué actuellement.

L'autre aspect important des travaux du Conseil auquel je souhaiterais faire référence concerne sa session de fond qui s'est tenue en juin et juillet. Nous sommes déçus que le seul document final sur le débat de haut niveau de cette année soit un simple résumé des délibérations. Nous reconnaissons les difficultés qui s'y attachent, mais nous aurions aimé que l'on reconnaisse mieux les nombreuses idées et propositions utiles qui ont été débattues au cours de cette période de trois jours. Il y a eu par exemple des idées très constructives sur les tendances et les évolutions actuelles de l'économie mondiale, sur l'élimination de la faim et de la pauvreté et sur la création d'emplois. Malheureusement, aucune de ces idées n'a pu être reflétée dans un document consensuel en vue d'une adoption par nos ministres. Nous espérons que cette situation ne se renouvellera pas à l'avenir.

Nous devons tous œuvrer à renforcer le Conseil, et une simple indication de notre volonté de le faire devrait être notre capacité à faire en sorte que le résultat du débat de haut niveau soit davantage qu'un

simple résumé des délibérations qui ont eu lieu. Il doit reproduire et refléter pleinement notre engagement sans faille à mettre en œuvre les obligations que nous sommes appelés à remplir.

Le débat consacré aux affaires humanitaires continue de mériter une attention particulière afin de répondre aux situations d'urgence, dont les catastrophes naturelles. La dévastation causée tant aux pays développés qu'aux pays en développement par les catastrophes naturelles est un trait marquant de l'année en cours. Pour les pays en développement, l'ampleur de la destruction est encore plus dramatique, avec de lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Le récent tremblement de terre en Asie du Sud et les ravages incessants des ouragans et des tempêtes tropicales dans les Caraïbes et en Amérique centrale prouvent combien il est urgent d'agir. Il faut accorder la priorité absolue à l'assistance économique spéciale, à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophe dans les activités du Conseil, conformément à la résolution 46/182 du 16 décembre 1991, en tenant dûment compte du rôle principal de l'État touché dans l'organisation et la fourniture de l'aide humanitaire.

Ces catastrophes montrent la nécessité d'améliorer la cohérence du système des Nations Unies et de mettre d'urgence en place le système mondial d'alerte rapide qui avait été préconisé par la Déclaration et le Cadre d'action de Hyogo de 2005. Une plus grande attention doit également être accordée à la mise en place d'un financement prévisible, en particulier pour les situations d'urgence négligées, et à la réduction du fossé pour ce qui est des besoins financiers pour l'aide d'urgence et l'aide au développement.

Je passe brièvement au débat général. Comme de coutume, ce débat a fait l'objet de la plus grande attention, qu'il s'agisse du temps ou de l'énergie consacrés, compte tenu des activités couvertes pendant toute sa durée. C'est un forum important où de nombreuses questions, en particulier celles liées aux activités des commissions techniques, peuvent être examinées. L'intérêt véritable du débat général a parfois disparu à force de s'obstiner à terminer, dans les délais prévus, l'examen des nombreux points de l'ordre du jour devant être examinés au titre du débat. Dans notre recherche de la meilleure façon d'adapter les méthodes de travail du Conseil aux besoins de l'environnement mondial actuel, une attention

particulière devra être prêtée au meilleur moyen de tirer parti du débat général pour mieux assurer la coordination et le contrôle des organes subsidiaires du Conseil.

Une question que nous aurions souhaité voir figurer dans le rapport de cette année concerne la situation dans les Maldives. Nous approchons du premier anniversaire du tremblement de terre et du tsunami qui ont ravagé l'océan Indien et les États côtiers, pourtant le Conseil n'a pas été en mesure de décider s'il appuyait la demande du Gouvernement des Maldives visant à retarder sa radiation de la catégorie des pays les moins avancés, qu'il avait faite en raison de la dévastation infligée à ce pays par le tsunami. Le Groupe des 77 et la Chine continueront de rechercher une décision rapide sur cette question.

La Réunion plénière de haut niveau a convenu des domaines dans lesquels le rôle du Conseil économique et social devrait être renforcé. Nous sommes à présent chargés de déterminer les modalités les plus appropriées pour veiller au renforcement de son rôle dans ses domaines de compétence. Nous sommes particulièrement intéressés par les propositions visant à faire participer plus pleinement le Conseil à la concertation sur les politiques et à leur mise en œuvre ainsi qu'à la promotion de la coopération pour le développement. Elles fournissent une base importante sur laquelle nous pouvons commencer à élargir la coordination, par le Conseil à l'échelle du système, de la coopération pour le développement – comme cela est actuellement fait dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles – et à assurer une meilleure application du programme de développement en resserrant le lien entre les aspects normatifs et opérationnels.

À ce stade, je tiens à souligner trois questions importantes qui devraient guider toute activité future du Conseil. Premièrement, s'agissant du maintien du processus intergouvernemental, nous avons depuis longtemps soutenu qu'il faudrait donner un rôle plus prééminent au Conseil dans la promotion du développement socioéconomique. Nous reconnaissons que la société civile a une contribution importante à apporter à ce processus, mais tout en continuant à encourager ces efforts, nous demandons qu'ils ne compromettent pas le rôle principal des États Membres dans le processus global.

Deuxièmement, alors que nous nous orientons dans le sens de meilleures intégration et coordination dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, il nous faut veiller à préserver l'intégrité de chaque processus. C'est essentiel pour favoriser l'exécution des engagements.

Troisièmement, l'organisation des travaux du Conseil devrait lui donner une marge de manœuvre plus grande et lui permettre d'examiner, le cas échéant, les questions de développement et de prendre des mesures. Les débats thématiques et les grandes orientations, l'analyse des tendances de l'économie mondiale et les interventions face aux situations d'urgence devraient être possibles dans le cadre d'un programme de travail plus souple du Conseil.

Le Groupe des 77 et la Chine sont disposés à apporter leur plein appui aux délibérations futures visant à préciser les nouvelles fonctions qui sont confiées au Conseil économique et social. Nous comprenons que des données d'informations additionnelles seront disponibles le mois prochain, présentant en détail les incidences financières de ces nouvelles activités. Nous espérons que la question du financement ne nous empêchera pas de prendre les mesures indispensables pour renforcer le Conseil. Nous espérons que la même attention sera accordée à tous les aspects du système dans notre action sur la voie de la réforme et de la revitalisation de l'ensemble des Nations Unies.

M. Karanja (Kenya) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter, au nom de ma délégation, pour la compétence avec laquelle vous dirigez les délibérations de cette soixantième et importante session de l'Assemblée générale. Ma délégation tient également à s'associer à la déclaration faite par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le rapport du Conseil économique et social pour 2005 qui est à l'examen, et aux sentiments de solidarité manifestés aux victimes de la catastrophe au Pakistan et dans les pays voisins.

Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Munir Akram, Président du Conseil économique et social, et le bureau du Conseil dans son ensemble, pour leur dévouement et leur acharnement à veiller à ce que l'attention du Conseil reste axée sur ses mandats et à ce qu'il s'en acquitte.

S'agissant des travaux du Conseil économique et social à sa session de fond de 2005, je tiens à faire observer qu'ils ont constitué une base importante pour le Sommet mondial de cette année et les délibérations en cours de l'Assemblée générale. Le thème de la session de 2005 du Conseil – « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir » – était de fait en phase avec les questions essentielles de développement qui sont au cœur du débat international.

Il convient de noter que, durant la session 2005 du Conseil, les délégations ont convenu que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a continué d'échapper à de nombreux pays, en particulier en Afrique. En dépit du grand nombre de plans et de stratégies mis en place dans de nombreux pays, l'application s'est révélée difficile en raison d'un certain nombre d'entraves, dont le manque des ressources.

Au Kenya, nous avons, pour notre part, fait des tentatives dans un certain nombre de domaines, tels que l'éducation, la santé et l'infrastructure. La mise en œuvre intégrale des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs internationaux de développement exigera des efforts concertés de la part de la communauté internationale, par le biais d'un appui financier, technique et en matière de ressources humaines. C'est dans cette optique que nous appelons à la création de partenariats internationaux qui puissent faciliter la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Hamidon (Malaisie), Vice-Président, assume la présidence.

Ma délégation apprécie que le Conseil économique et social ait mis l'accent sur l'importance de la lutte contre le VIH/sida et approuvé une démarche intégrée englobant la prévention, le traitement, les soins, le soutien et la recherche. Tout en soulignant les effets dévastateurs de la pandémie du VIH/sida sur la société, en particulier les catégories productives de la population, j'aimerais faire observer que le Kenya a pris des mesures en matière de prévention, de sensibilisation au problème et de traitement des victimes du VIH/sida. Le Gouvernement

travaille avec différents partenaires du secteur de la santé et le taux d'infection a chuté spectaculairement, de plus de 14 % à environ 6 % au cours des trois dernières années.

La protection de l'environnement est un facteur important pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'élimination de la pauvreté et les autres objectifs internationaux. La gestion rationnelle de l'environnement au niveau international fait partie intégrante de tout processus de développement durable. Le Kenya appuie le processus en cours visant à définir les éléments d'une gestion rationnelle de l'environnement à l'échelon international, mais ma délégation est d'avis que cela doit se faire dans le cadre de la décision de Carthagène, qui vise à renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans les limites de son mandat actuel, par une consolidation de ses bases financières et scientifiques.

Il ne saurait y avoir de protection complète de l'environnement qui ne tienne dûment compte de la question de la gestion forestière. Les forêts et les arbres jouent en effet un rôle critique dans la survie des personnes, et en particulier des pauvres du monde. Une gestion forestière conçue de façon plus durable pourrait contribuer de maintes façons au développement économique des pays concernés en générant des revenus, créant des emplois, et permettant de répondre aux besoins des populations en matière de santé et de sécurité alimentaire. Ma délégation engage, par conséquent, le système des Nations Unies à adopter la gestion forestière comme élément clef de la gestion de l'environnement et du développement durable.

Ma délégation estime, en outre, que les délibérations au cours des débats de 2005 du Conseil économique et social consacrés aux questions de coordination, aux activités opérationnelles et aux affaires humanitaires peuvent représenter, si l'on y réfléchit bien, une immense valeur ajoutée pour la performance du système des Nations Unies. Les délibérations de la session de 2005 ont en effet permis de mettre en lumière les difficultés essentielles rencontrées ainsi que les occasions à saisir dans l'action de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Nous devons, par conséquent, faire fond sur le consensus apparu pour faire changer les choses.

Parmi les questions sur lesquelles il est apparu nécessaire de se pencher se trouve l'idée que les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres textes importants issus des principales conférences et réunions au sommet des Nations Unies constituent un programme complet de développement pour la communauté internationale et que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs internationaux a été inégale tant du point de vue des objectifs que des régions. Dûment consciente de ces difficultés, ma délégation apprécie toutefois l'esprit nouveau de responsabilité collective dont a fait preuve la communauté internationale en poursuivant la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs internationaux.

Dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination, la contribution du système des Nations Unies au suivi et à la mise en œuvre des objectifs de développement internationaux a été passée en revue. On a examiné les moyens d'améliorer les fonctions de coordination du Conseil. Ma délégation appuie pleinement les recommandations qui ont été faites en vue d'améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous recommandons en particulier que des efforts soient faits pour renforcer le lien entre les organismes des Nations Unies et les commissions régionales sur le terrain, établir une distinction entre les fonctions de coordination et d'intégration sur le terrain et adopter un programme pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination.

En outre, nous formons le vœu que le thème du débat de 2006 sur les questions de coordination – « la croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim » – sera l'occasion de discussions à forte valeur ajoutée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Ma délégation reconnaît que l'ONU est seule à avoir cette capacité et ces occasions d'appuyer en toute neutralité et de façon adaptée les pays qui s'efforcent de mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs internationaux. Ce caractère unique est incarné par sa capacité de faire intervenir différentes parties prenantes au niveau des pays, son rôle particulier de sensibilisation et sa

capacité analytique sur les questions économiques et sociales complexes. C'est pourquoi ma délégation appuie la nécessité de renforcer et d'intégrer les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

En harmonisant les activités opérationnelles du système des Nations Unies sur le terrain, il importe d'envisager une fusion ou une réduction éventuelle des organismes des Nations Unies. Cela pourrait contribuer largement à donner une image unifiée des Nations Unies dans toutes ses opérations sur le terrain.

À sa session de 2005, le Conseil économique et social a échangé des vues sur la transition des secours au développement et sur les questions d'aide spéciale sur les plans économique, humanitaire et des secours en cas de catastrophe. Face aux besoins croissants d'aide humanitaire et d'aide en cas de catastrophe nés de la multiplication des catastrophes naturelles, il importe que l'ONU revoie sa stratégie et son état de préparation en la matière. Ma délégation convient, par conséquent, de la nécessité de mettre en place, entre autres, des mécanismes fiables de financement, notamment par le biais du processus des appels globaux et l'amélioration du Fonds central autorenewable d'urgence, auxquels il faut ajouter une composante octroi de dons comme on l'a proposé au cours des délibérations du Conseil économique et social.

M. Aghazadeh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant de commencer associer ma délégation à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Soixante ans après l'adoption de la Charte des Nations Unies, le rôle et le mandat du Conseil économique et social restent plus actuel que jamais. Le Conseil joue encore un rôle majeur et vital dans le dialogue, la coordination, la coopération et l'élaboration de politiques sur les plans économiques et sociaux. À l'heure actuelle, nous nous trouvons face à de nombreux défis, anciens et nouveaux. De nombreux objectifs internationaux, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, sont censés être atteints d'ici 2015.

Le manque de coordination et de coopération, voire les échecs enregistrés dans certains domaines pourraient réduire nos efforts à néant et empêcher la réalisation escomptée des OMD. Certains engagements inscrits dans les documents d'accords régionaux et

internationaux méritent d'être effectivement mis en œuvre. La situation actuelle et la nécessité de faire suivre les progrès réalisés par une entité appropriée montrent à quel point le travail accompli par le Conseil pour faire face aux problèmes sera fondamental et déterminant dans les années à venir. Le Conseil économique et social doit donc être renforcé afin de pouvoir traiter, de manière adéquate et globale, tous les paramètres du développement.

La réforme du Conseil de sécurité au début des années 90, avec la création de divers débats, a aidé la communauté internationale à classer par catégorie les principaux mandats du Conseil et, dans ce contexte, à traiter des défis mondiaux avec plus d'efficacité. Heureusement, le rôle du Conseil économique et social tel qu'il est inscrit dans la Charte a récemment été réaffirmé dans le Document final du Sommet, lequel a reconnu qu'il était nécessaire de renforcer l'efficacité du Conseil économique et social en tant que principal organe responsable de la concertation, de l'examen des politiques, de la cohésion, de la coordination, de la coopération pour le développement, des interventions d'urgence et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social. Le document a également reconnu le rôle du Conseil dans la réalisation des objectifs de développement internationaux dont il a été convenu aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ma délégation est d'avis que, pour réaliser les progrès requis dans la mise en œuvre des OMD, le Conseil doit examiner en priorité les tendances de la coopération internationale pour le développement au prochain Forum de haut niveau pour la coopération en matière de développement, conformément au paragraphe 155 du document final.

Des rapports nationaux sur les progrès réalisés, des rapports des commissions régionales des Nations Unies et des organisations internationales compétentes, et un rapport global et analytique fondé sur lesdits rapports, ainsi qu'une représentation de haut niveau et une participation active de la part des États Membres et des directeurs d'organisations internationales favoriseraient l'évaluation des progrès réalisés et le recensement des lacunes et des problèmes à chaque réunion du Forum.

Ayant participé à un grand nombre de forums et de réunions de haut niveau tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, je puis affirmer qu'en eux-mêmes, la participation et les échanges de vues ne nous permettront pas d'atteindre nos objectifs dans les délais envisagés. Les politiciens devront certainement faire montre d'une ferme volonté de coopération et de mise en œuvre. La cohésion et la coordination ne doivent pas être limitées aux organes affiliés à l'ONU. Les institutions financières internationales, dont les institutions de Bretton Woods, doivent s'adapter aux tendances et aux politiques énoncées par l'Assemblée générale, dont les membres représentent le monde entier et dont le processus de prise de décisions est démocratique.

La mise en œuvre de l'engagement pris par les pays développés d'allouer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement d'ici à 2015, et la fixation, par les pays qui ne l'ont pas encore fait, d'un calendrier pour honorer cet engagement, seront essentielles au succès du Conseil économique et social dans la réalisation de ses mandats.

Nous apprécions à sa juste valeur le rôle du Conseil économique et social qui s'efforce d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et coordonne les interventions humanitaires, mais il reste encore beaucoup à faire pour ce qui est de la préparation et du renforcement des interventions humanitaires internationales en réponse aux catastrophes naturelles. Comme les membres le savent, les effets dévastateurs d'un nombre croissant de catastrophes naturelles infligent des dégâts considérables et imprévus aux pays touchés. À chaque fois, une partie importante des ressources humaines et financières disponibles est détournée des initiatives de développement vers les opérations de secours et de redressement. La communauté internationale en général, et le Conseil économique et social en particulier, doit traiter des catastrophes naturelles de manière à ce qu'elles n'aient pas d'incidences drastiques sur les efforts visant à réaliser les OMD. Les Maldives, par exemple, n'ont pas pu, en dépit d'activités de développement de longue date, sortir de la catégorie des pays les moins avancés en raison du tsunami survenu l'année dernière dans l'océan Indien, preuve de la vulnérabilité des pays en développement face aux catastrophes naturelles et manifestation de

leur besoin croissant de l'attention de la communauté internationale.

Pour terminer, je tiens à dire que la politisation du développement économique et social par le biais de politiques et de mesures unilatérales et coercitives continue d'entraver les efforts internationaux visant à instaurer un environnement propice au développement et à l'éradication de la pauvreté aux niveaux national et mondial. Nous devons changer et améliorer la façon dont nous considérons les problèmes mondiaux et leurs causes. Nous sommes fermement convaincus que la reconnaissance universelle du droit au développement, de concert avec un engagement authentique en faveur de sa réalisation, favorisera considérablement l'éradication de la pauvreté et l'instauration d'un meilleur niveau de vie, et donc le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Atiyanto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Notre délégation se joint au Président et aux autres représentants pour exprimer sa grande solidarité et toute sa sympathie aux peuples et aux Gouvernements pakistanais, indiens et afghans qui ont été durement touchés par le récent séisme. L'Indonésie s'associe aux autres membres de la communauté internationale pour dire qu'elle continue d'être prête à alléger le fardeau de nos frères et de nos sœurs au Pakistan, ainsi qu'en Inde et en Afghanistan.

Il ne fait aucun doute que le Conseil économique et social joue un rôle crucial dans la coordination de la mise en œuvre des objectifs internationaux de développement dont il a été convenu aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines social et économique. C'est ce qui ressort du rapport du Conseil économique et social pour 2005, publié sous la cote A/60/3. Ma délégation tient à remercier vivement l'Ambassadeur Munir Akram d'avoir présenté le rapport du Conseil économique et social pour 2005. À cet égard, ma délégation partage les vues du Représentant permanent de la Jamaïque, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Sommet mondial de 2005 a été une nouvelle occasion de renforcer le rôle et la fonction du Conseil économique et social dans le domaine de la coordination, de l'examen des politiques et de la formulation des recommandations pour les questions relatives au développement économique et social. À cet égard, les nouvelles responsabilités assignées au

Conseil économique et social doivent accroître son efficacité et lui permettre de mieux répondre aux divers défis du développement.

Au regard du mandat élargi du Conseil économique et social, ma délégation estime qu'il est nécessaire de définir les modalités qui en faciliteront l'exécution. Ce faisant, le Président de l'Assemblée générale devrait, conjointement avec celui du Conseil économique et social, organiser des consultations en vue d'obtenir le soutien de tous les États Membres.

Une fois encore, il est de la plus haute importance que les consultations se déroulent constamment dans un climat de franchise, de transparence et d'ouverture. Il importe également qu'elles portent sur l'examen des relations entre le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé que le Conseil économique et social avait pour rôle d'œuvrer en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et mondial. Nous espérons que ses activités auront pour priorité d'obtenir des résultats concrets et pragmatiques, qui permettront en premier lieu aux pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous sommes également très attachés au rôle du Conseil économique et social s'agissant d'appuyer et de compléter l'action menée à l'échelon national, régional et mondial en cas de crise humanitaire, par exemple de catastrophe naturelle. Pour cela, le Conseil doit avoir un programme du travail très flexible, qui lui permette de répondre aux situations d'urgence et de formuler les recommandations appropriées. D'où la nécessité absolue d'une coordination entre le Conseil économique et social et ses commissions techniques et régionales, les fonds et programmes des Nations Unies et les gouvernements.

Par ailleurs, nous ne devons pas perdre de vue le rôle essentiel du secrétariat du Conseil. De notre point de vue, celui-ci doit être renforcé de façon à soutenir les travaux de fond du Conseil sur les plans analytique et administratif.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant toute chose, je profite de l'occasion pour exprimer une nouvelle fois notre sympathie au peuple pakistanais ainsi qu'aux autres pays victimes de ce

terrible séisme. Comme beaucoup d'autres pays, la Russie a immédiatement envoyé dans les secteurs sinistrés des spécialistes, des médecins, du matériel, des hôpitaux mobiles de campagne et une aide humanitaire. J'ai la conviction qu'à la conférence internationale qui se tiendra demain à Genève, la communauté internationale manifesterà de nouveau son appui aux populations sinistrées.

La Fédération de Russie accueille favorablement les conclusions sur les activités conduites par le Conseil économique et social pendant l'année écoulée. De notre point de vue, le Conseil a confirmé son rôle de principal organe responsable de l'examen des questions relatives au développement et de la coordination des activités du système des Nations Unies dans les domaines socioéconomique et écologique.

La session de fond du Conseil et sa phase préparatoire ont été capitales pour les préparatifs du sommet de 2005. Bien que les États Membres ne soient pas parvenus à convenir d'un projet de déclaration ministérielle pour le débat de haut niveau, nous pensons que les négociations se sont avérées extrêmement utiles puisqu'elles ont été l'occasion d'étudier dans le détail un large éventail de questions socioéconomiques inscrites à l'ordre du jour du sommet, de préciser la position des États Membres, notamment autour des questions les plus délicates, et de parvenir à un accord sur de nombreux points, préparant ainsi le terrain pour les prochains travaux.

Nous nous félicitons également du déroulement des débats consacrés aux activités opérationnelles et aux affaires humanitaires. Il est de la plus grande importance que les décisions prises durant ces débats aient permis de progresser dans la définition des compétences de l'Assemblée générale, en tant qu'organe chargé de fixer les orientations de l'Organisation, et du Conseil économique et social, en tant qu'organe responsable de la coordination de leur exécution à l'échelle du système des Nations Unies.

Nous saluons le resserrement et l'élargissement des liens réciproques entre le Conseil économique et social et les institutions financières et commerciales. La pratique consistant à organiser chaque année des séances de haut niveau réunissant le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement ayant prouvé son utilité, il convient de la poursuivre en tenant compte des prérogatives, mandats et procédures décisionnelles de toutes les institutions concernées.

Une autre activité majeure de l'année écoulée a été le débat informel consacré à la réforme du Conseil économique et social. Malgré les divergences d'opinion, un consensus a pu être dégagé sur des éléments mutuellement acceptables, permettant ainsi la formulation, dans le document final du Sommet, d'une série de décisions relatives au Conseil économique et social. Je tiens à souligner le rôle moteur du Président du Conseil économique et social, le Représentant permanent du Pakistan, M. Munir Akram, dans l'organisation des travaux du Conseil pour l'année écoulée.

Les propositions relatives au Conseil économique et social qui figurent dans le document final du Sommet mondial de 2005 servent de fondement au renforcement du poids politique, du rôle et de l'efficacité du Conseil. Notre travail doit avoir pour pierre angulaire la création, au sein du Conseil économique et social, d'un forum de la coopération pour le développement et la réalisation d'exams ministériels des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Nous sommes favorables à la tenue d'un forum tous les deux ans dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social, compte tenu de la nécessité de respecter scrupuleusement l'équilibre entre New York et Genève.

De plus, il est selon nous extrêmement important que les États Membres s'entendent sur les exams ministériels des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette décision du sommet ne doit pas se traduire par la mise en place de nouveaux processus lourds et contraignants consistant à surveiller la façon dont les pays mettent en œuvre les objectifs convenus au plan international. Ces processus, qui exigeraient beaucoup de temps et de ressources, feraient double emploi avec les mécanismes et instruments existants, comme les processus individuels de surveillance de l'application des textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies ou encore les rapports nationaux sur la mise en œuvre des OMD. Par ailleurs, nous jugeons inacceptable de proposer de

nouveau de tenir des exams par les pairs au prétexte d'appliquer la décision du sommet.

D'une façon générale, les décisions prises lors du sommet présupposent que l'on engage les différentes étapes de la réforme suivant les principales modalités de l'organisation actuelle des travaux du Conseil économique et social. Nous admettons qu'il est possible de renforcer davantage l'efficacité des travaux du Conseil, par exemple, en rationalisant l'ordre du jour du débat de la session de fond.

Cependant, nous sommes opposés à une remise en question totale de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil économique et social, qui dépasserait le domaine d'application des décisions prises au sommet. Ainsi, il est hors de question de diviser la session de fond du Conseil et d'en réduire la longueur, ou encore de créer, au sein du Conseil, des comités exécutifs ou des groupes directeurs qui ne sont pas prévus aux termes du règlement en vigueur.

Le meilleur moyen d'examiner les modalités concrètes de l'application des décisions prises lors du sommet à propos du Conseil économique et social consiste, à notre avis, à œuvrer dans le cadre de la session d'organisation et, si nécessaire, de la session de fond du Conseil économique et social en 2006.

Cela ne veut cependant pas dire qu'il faut remettre à l'année prochaine ce débat officiel. Nous avons lu avec intérêt les documents de travail qui ont été distribués récemment par le Représentant permanent du Pakistan. Ils contiennent un certain nombre d'initiatives concrètes en vue de la mise en œuvre des décisions du sommet concernant le Conseil économique et social. Nous sommes disposés à prendre une part active à la séance officielle du Conseil qui y est proposée en vue de procéder à un échange de vues sur le sujet et de créer un cadre pour poursuivre les travaux dans ce domaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 41 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation de la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Deuxième rapport du Bureau (A/60/250/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais attirer l'attention des représentants sur le deuxième rapport du Bureau qui figure dans le document A/60/250/Add.1. Au premier paragraphe du rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire la question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence de La Haye de droit international privé » à l'ordre du jour de la présente session au titre de la rubrique I, Questions d'organisation, questions administratives et autres questions. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session au titre de la rubrique I?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le Bureau recommande ensuite que la question soit renvoyée à la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de renvoyer cette question à la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres que la question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence de La Haye de droit international privé » devient le point 158 de l'ordre du jour de la présente session. Le Président de la Sixième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale.

Points 46 et 44 de l'ordre du jour**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes****Note du Secrétaire général (A/60/275)****Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants****Rapport du Secrétaire général (A/60/207)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner dans le cadre d'un débat commun le point 46 de l'ordre du jour, « Application et suivi intégrés et coordonnés des

textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes » et le point 44 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants ». S'agissant du point 46 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie d'une note du secrétaire général transmettant son rapport actualisé sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, publié sous la cote A/60/275.

Au titre du point 44 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/60/207.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine au titre du point 46 de l'ordre du jour, « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ».

Je voudrais remercier le Secrétaire général des rapports qu'il nous a soumis pour examen. Nous attendons avec intérêt les délibérations qui auront lieu sur ces rapports. Certaines des questions qui intéressent le Groupe des 77 et la Chine ont été mises en exergue à la session de fond du Conseil économique et social qui vient de s'achever. Je voudrais maintenant mentionner quelques sujets qui devraient être pris en compte dans notre examen de cette question.

D'abord, l'application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes exige que toutes les entités pertinentes des Nations Unies révisent leurs priorités et programmes conformément aux dispositions pertinentes des textes concernés. Nous espérons que nous obtiendrons plus de détails sur les mesures concrètes qui ont déjà été prises pour appuyer la mise en œuvre des décisions, notamment en matière de développement, qui ont été adoptées à la récente Réunion plénière de haut niveau. Nous pensons que le Secrétariat a un rôle important à jouer au niveau technique pour veiller à ce que les flux des ressources vers les pays en développement soient améliorés. Une

assistance en temps voulu dans l'adoption des stratégies et des programmes au niveau des pays et dans l'identification des sources de financement sera aussi très importante.

Par conséquent, nous espérons que le Secrétariat participera activement au suivi du déblocage des ressources des donateurs et appuiera les mesures visant à améliorer l'efficacité de l'aide. De même, au niveau des politiques, nous attendons un examen continu sur la manière dont les politiques économiques mondiales d'appui au développement sont reflétées dans les engagements pris au cours du sommet et des conférences antérieures.

Nous reconnaissons qu'il conviendra de déployer des efforts pour faire participer les entités qui ne relèvent pas directement de la compétence de l'ONU au débat relatif à la meilleure manière d'intégrer les questions concernant le développement dans leurs politiques et stratégies respectives. Nous savons que cela sera le principal sujet de la prochaine réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination qui se tiendra les 20 et 29 octobre.

Dans le même temps, nous aimerions souligner un domaine de préoccupation. Dans les travaux qui seront entrepris par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, les fonds et programmes pertinents, le Conseil des chefs de secrétariat et le Groupe des Nations Unies pour le développement, des modalités de suivi appropriées devront être mises en place pour veiller à ce que ces activités soient supervisées au niveau intergouvernemental. Pour le Groupe des 77 et la Chine, il importe que les conclusions des délibérations du Secrétariat en matière de développement soient examinées de manière appropriée par les États Membres.

S'agissant de la gestion de la réforme, nous attendons les propositions du Secrétaire général sur un certain nombre de questions à examiner en Cinquième Commission. L'approche du Groupe des 77 et la Chine consiste à évaluer ces propositions en fonction de leur mérite en tant que réformes visant à améliorer l'efficacité et les résultats de l'Organisation dans l'intérêt de tous les États. Nous avons l'intention de le faire avec soin et objectivité quelles que soient les pressions pour satisfaire des intérêts particuliers. La

position du Groupe des 77 et la Chine continuera d'être guidée par ce principe.

Ainsi prend fin ma déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 46 de l'ordre du jour.

Je voudrais maintenant faire une déclaration au nom de la Jamaïque sur le point 46 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants », en ma qualité de Représentant permanent de la Jamaïque.

Trois années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté sa décision d'œuvrer pour « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2). L'évaluation par l'Assemblée de la mise en œuvre des engagements pris à cette occasion se fait dans le contexte du suivi coordonné des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Cela est tout à fait approprié parce que des programmes de développement mondiaux qui se renforcent mutuellement cherchent à assurer la protection des intérêts des enfants de façon globale et coordonnée.

Lors de sa récente intervention devant la Troisième Commission, la représentante de l'UNICEF a identifié quelques-uns des obstacles qui entravent la mise en œuvre de programmes essentiels pour les enfants. Il y a notamment l'insuffisance des capacités institutionnelles, les contraintes budgétaires et l'existence de situations de conflit et d'instabilité. Elle a également identifié certains moyens d'y faire face : la mise en place de conseils nationaux de haut niveau sur l'enfance, le renforcement des capacités des organismes nationaux chargés de l'enfance et une collaboration avec des parlementaires et des organisations de la société civile pour favoriser l'adoption de budgets axés sur les enfants. Nous partageons cette analyse.

La mise en œuvre des engagements d'« Un monde digne des enfants » fait partie des priorités nationales de la Jamaïque. Notre appui à ce document final s'inscrit dans le cadre des nombreuses initiatives en faveur desquelles nous nous sommes engagés pour promouvoir et protéger le bien-être des enfants. Nous avons ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Le fait que nous ayons accueilli la conférence régionale sur les enfants en 2000, qui a abouti au Consensus de

Kingston, témoin de notre rôle actif et directeur au niveau régional.

Le document final « Un monde digne des enfants » appelle à l'élaboration de plans d'action pour l'enfance. À cet égard, le Gouvernement jamaïcain a élaboré un plan d'action national qui fournit un cadre institutionnel pour s'occuper des droits de l'enfant et les faire respecter. Pour compléter ce plan d'action, des outils législatifs nationaux ont été adoptés dans le domaine des droits de l'enfant, dont le plus significatif est la loi sur les soins et la protection de l'enfant, adoptée en 2004 et qui fait date.

Peu après la session extraordinaire, le Fonds pour le développement de l'enfant, dirigé par le premier Ambassadeur de l'enfance, a été créé. Le Fonds est chargé d'assurer un développement global des enfants par la création, la mise en œuvre, la coordination et la supervision de programmes et politiques visant à mettre en œuvre les obligations de la Jamaïque. Le Fonds pour le développement de l'enfant s'implique aussi dans la sensibilisation du public, la mobilisation de la société et dans des activités de proximité pour aider les citoyens à comprendre quelles sont leurs responsabilités et leur donner des moyens d'être de meilleurs parents, entre autres.

Le Fonds a aussi adopté une approche multisectorielle pour l'élaboration de politiques ayant trait aux enfants ou qui ont une incidence sur eux, comme par exemple le plan d'action national sur l'enfance, le plan d'action national sur le travail des enfants et le nouveau cadre politique pour les enfants des rues.

Le Gouvernement jamaïcain s'est fixé pour objectif d'atteindre au moins les objectifs relatifs la mortalité infantile et maternelle; il a réalisé des progrès significatifs dans ce domaine au cours des dernières années. Il a efficacement réduit l'incidence de la malnutrition grave ou modérée parmi les enfants de moins de cinq ans et organisé un vaste programme de vaccination, qui se poursuit. Par ailleurs, l'accès à l'eau potable a été amélioré.

Le Gouvernement est décidé à fournir une éducation de qualité en assurant un enseignement primaire gratuit et obligatoire.

Afin d'appliquer une politique d'ensemble contre la violence à l'égard des enfants et protéger leurs droits, nous avons créé une institution nationale des

droits de l'homme spécialisée dans les droits de l'enfant. Parmi d'autres initiatives figurent la création d'une unité spécialisée dans la délinquance juvénile au sein de la police, ainsi qu'une cellule d'aide aux victimes au sein du Ministère de la sécurité nationale destinée à soutenir les enfants victimes de crimes violents.

Nous restons fermement décidés à lutter contre le VIH/sida, mais nous continuons à nous heurter à d'importantes difficultés. Nous nous félicitons de ce que, grâce à la fourniture d'antirétroviraux à davantage de femmes, des progrès aient été enregistrés dans la réduction de la transmission de la mère à l'enfant. Mais, tout en notant le succès dans ce domaine, nous sommes encore préoccupés par le taux d'incidence de nouvelles infections parmi les femmes et, notamment, parmi les jeunes filles. Cela signifie que le combat continue et que davantage de ressources sont indispensables pour atteindre nos objectifs de réduction de la proportion de nourrissons infectés par le VIH/sida, de 20 % en 2005 et de 50 % en 2010. Il est pour cela crucial de disposer de ressources suffisantes à l'appui de la détermination politique, qui est déjà assurée.

Nous saluons le rôle de l'UNICEF, qui aide le pays à atteindre ses objectifs nationaux, notamment dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, en réponse au nombre croissant d'enfants laissés orphelins par la maladie.

Dans tous nos efforts, nous veillons à impliquer des organisations non gouvernementales et la société civile, qui peuvent selon nous jouer un rôle utile de suivi de la mise en œuvre par l'État de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous devons à nos enfants de leur fournir un havre sûr dans lequel ils puissent vivre leur évolution vers l'âge adulte. Mon gouvernement reste pleinement décidé à parvenir à cet objectif.

M^{me} Kidwai (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de nous avoir donné cette occasion de donner notre point de vue sur la tâche cruciale dont nous sommes saisis, à savoir l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment les décisions du Sommet mondial de 2005. Nous pensons que le suivi et l'application efficaces des décisions sont souvent aussi importants que les

décisions elles-mêmes, c'est pourquoi nous prenons au sérieux la tâche qui nous incombe aujourd'hui.

Le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) présente un certain nombre de décisions clefs destinées à améliorer le fonctionnement et les résultats de l'Organisation des Nations Unies. Celles-ci comprennent, entre autres, un engagement de la part de tous les gouvernements à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015; la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme dans des délais précis; la conclusion d'une convention générale sur le terrorisme international; le renforcement des capacités de contrôle de l'ONU; l'intensification de l'action de la communauté internationale face aux maladies infectieuses et d'autres problèmes de santé émergents; l'appui à une réforme rapide du Conseil de sécurité; et l'accord sur la suppression des références anachroniques aux « États ennemis » dans la Charte.

Dans le même temps, une grande partie du travail suscité par les rapports préparatoires sur le processus de réforme de l'ONU a été laissée en suspens. L'ONU doit fixer les orientations sur des questions comme l'annulation de la dette, la réalisation des objectifs concernant l'aide publique au développement, les flux d'investissements étrangers directs, le transfert de ressources et les technologies respectueuses de l'environnement, afin de faciliter le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le document final du Sommet mondial s'est fait l'écho d'un accord sur la nécessité de travailler sans tarder à la mise en œuvre des aspects relatifs au développement du Programme de travail de Doha, mais il n'a pas fourni d'orientation politique claire et globale pour le cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une telle orientation aurait préparé le terrain pour la réussite de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005. L'impasse grandissante illustre combien cette orientation politique est nécessaire. Nous devons remédier à cette situation.

Pour obtenir des progrès satisfaisants sur la réforme de l'ONU, il faut examiner la question de la répartition du pouvoir économique et politique à l'Organisation des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, aucune réforme de l'ONU ne saurait être menée à bien en l'absence d'une réforme du Conseil de sécurité.

Le Président de l'Assemblée générale a attaché la plus grande importance au suivi des questions de développement dans le document final du Sommet mondial de 2005. Il a souligné la nécessité de maintenir et de renforcer l'élan politique en faveur du développement. Il a également fait valoir que l'ONU a un rôle à jouer pour veiller à ce que la communauté internationale se dote des moyens nécessaires en vue de réaliser dans leur intégralité et en temps voulu les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il a fait remarquer que les travaux en cours de l'Assemblée générale doivent intégrer des éléments tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le VIH/sida, les migrations et les modalités de suivi du Consensus de Monterrey, et que le document final avait invité le Secrétariat à entreprendre cette année des travaux en vue d'assurer une cohérence à l'échelle du système et d'améliorer la façon dont l'ONU gère et coordonne les questions de développement ainsi que les activités humanitaires et écologiques. Nous approuvons la façon dont le Président de l'Assemblée générale envisage l'exécution des tâches qui nous attendent, notamment pour ce qui est du suivi des éléments du document final relatifs au développement.

Le principal objectif du Sommet mondial de 2005 était d'examiner la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Malheureusement, la plupart des pays ne seront pas en mesure de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), compte tenu de leurs niveaux actuels de croissance et du degré d'appui international dont ils bénéficient. Des efforts doivent être déployés aux échelons national et international pour atteindre les cibles qui ont été fixées. Si tant la Déclaration du Millénaire que le document final mentionnent la nécessité de mettre à profit les aspects bénéfiques de la mondialisation, il n'existe toujours d'accord sur les modalités ou sur leur application. Rendre le processus de mondialisation plus juste et plus équitable reste un des principaux défis de notre temps. Le G-77 est parvenu notamment à enregistrer des progrès sur des questions systémiques essentielles à une bonne gouvernance économique internationale. Il faut tirer parti de ces progrès.

Le suivi des progrès réalisés par les pays développés dans l'application de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement fait partie intégrante du suivi des OMD dans leur ensemble. D'où l'importance des rapports des pays développés sur les

progrès enregistrés concernant les engagements souscrits en faveur des pays en développement. Il est essentiel de veiller à ce que les engagements pris de fournir des ressources additionnelles soient honorés sans délai. Nous estimons également que l'annulation de la dette doit être complétée par de fortes augmentations de l'aide publique au développement, conformément au Consensus de Monterrey. Dans le contexte des engagements pris et des initiatives destinées à accroître les ressources en vue du programme du développement, le document final a reconnu les progrès réalisés pour ce qui est de la Facilité internationale de financement pour la vaccination. Le fait de rendre cette Facilité opérationnelle est d'autant plus important que la concentration de l'aide permettra aux pays bénéficiaires de surmonter les premiers obstacles à la réalisation des OMD.

Cependant, aucun plan de mise en œuvre ne saurait occulter l'objectif fondamental, à savoir la croissance économique rapide des pays en développement, de façon à leur permettre d'atteindre les OMD, en particulier réduire la pauvreté et accroître les possibilités d'emploi. L'application des accords contenus dans le document final devrait permettre d'instaurer un climat économique international plus propice aux efforts de développement.

Le document final du Sommet mondial de 2005 a donné un élan à l'élaboration d'un programme vigoureux en matière de lutte contre le terrorisme. Conformément au document final du Sommet mondial, notre priorité doit être la conclusion et l'adoption rapides d'une convention générale sur le terrorisme international à la présente session de l'Assemblée générale. Nous saluons l'offre du Secrétaire général de mettre à la disposition de l'Assemblée générale une version actualisée des éléments de sa stratégie antérieure et nous serons heureux de prêter notre plein appui à l'adoption d'une stratégie de lutte contre le terrorisme après l'adoption de la convention générale.

Nous saluons également la formation d'une force chargée de la lutte contre le terrorisme ainsi que le projet du Secrétaire général d'avancer des propositions au début de 2006 au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour renforcer la capacité du système des Nations Unies à aider les États à combattre le terrorisme et à renforcer la coordination. Nous ne pouvons que mettre en garde contre la nécessité d'éviter le chevauchement des tâches et des mandats,

étant donné la pléthore d'instances qui s'occupent actuellement de ce processus au Conseil de sécurité et ailleurs au sein du système des Nations Unies.

Pour aider les pays en développement à surmonter leur marginalisation, il est impérieux de les autonomiser grâce à une réforme du Conseil de sécurité. L'Inde continuera de travailler avec des pays partageant ses convictions en vue de parvenir à l'accord le plus large possible concernant l'augmentation du nombre des membres tant permanents que non permanents, dans le respect des délais, pour obtenir le plus rapidement possible l'aboutissement du processus de réforme.

L'Inde attend avec intérêt de collaborer avec le Président de l'Assemblée générale aux efforts visant à achever les travaux en suspens relatifs à d'autres éléments du programme de réforme, conformément au document final, notamment grâce à des consultations plénières officielles relatives à la Commission de consolidation de la paix et au Conseil des droits de l'homme. L'Inde se félicite de la création de la Commission, et elle espère qu'elle pourra commencer ses travaux avant le 31 décembre 2005. Nous appuyons également les négociations en vue d'achever au début de la soixantième session de l'Assemblée générale les travaux relatifs à la création d'un Conseil des droits de l'homme.

Le fait d'avoir doublé les ressources budgétaires ordinaires du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) devrait permettre à cet organe de s'acquitter de son vaste mandat en matière des droits de l'homme, notamment dans le domaine du renforcement des capacités et de l'octroi d'une meilleure aide technique aux États Membres à leur requête. Les activités du Haut Commissariat dans le domaine d'un engagement plus grand des pays ne doivent pas automatiquement entraîner une augmentation des effectifs déployés – elles doivent plutôt se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles du pays concerné. Les échanges entre le HCDH et les autres organes pertinents de l'ONU devraient être coordonnés de manière à intégrer l'ensemble des droits de l'homme, notamment le droit au développement. Les activités et les programmes du HCDH devraient porter, de manière équilibrée, non seulement sur les droits civils et politiques mais aussi sur les droits économiques, sociaux et culturels. Les ressources additionnelles doivent être utilisées de manière judicieuse pour rationaliser les procédures de

présentation des rapports et fournir une aide technique aux États Membres en vue du renforcement de leurs capacités.

Nous relevons dans le rapport que le Groupe des Nations Unies pour le développement peaufinera la stratégie et le plan de travail en vue de renforcer le rôle des représentants spéciaux, des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires des Nations Unies, ainsi que des systèmes de coordonnateur résident et de coordination nationale d'ici à janvier 2006.

Un rapport sur les progrès réalisés sera inclus dans le rapport annuel du Secrétaire général au Conseil économique et social en 2006. Nous attendons avec intérêt d'examiner ce rapport. Nous attendons également que le Secrétaire général informe les États Membres du prochain ensemble de réformes opérationnelles en vue de renforcer davantage la gestion et la coordination des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies.

Le document final du Sommet mondial de 2005 appelait l'Assemblée générale et les autres organes compétents à réexaminer tous les mandats qui remontent à plus de cinq ans et à prendre les décisions qui en découleront pendant l'année 2006. L'espoir exprimé par le Secrétaire général dans son rapport (A/60/430) selon lequel tous les instruments et les organes intergouvernementaux spécialisés appropriés de l'Organisation des Nations Unies finiront cet examen à temps pour que des mesures soient prises durant le premier trimestre de 2006 semble particulièrement optimiste. Ce rapport indique également que le cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal à venir sera proposé au Comité du programme et de la coordination en août/septembre 2006. Nous en concluons qu'il est proposé de tenir une session supplémentaire du Comité, dans la mesure où ce Comité n'a pas pris de décision quant au report de sa session de fond de juin/juillet 2006.

Nous nous félicitons de l'urgence avec laquelle est traitée la question du renforcement du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Cependant, dans la hâte de la mise en œuvre des recommandations du Document final, il serait dommage de ne pas demander au BSCI lui-même quels sont les domaines qui nécessitent d'être renforcés et quelle doit être l'étendue de la réforme.

Nous avons également noté avec perplexité qu'une évaluation externe indépendante et distincte de celle du Bureau est envisagée, qui n'a pas été mandatée par le Document final. Ce document indique assez clairement que l'évaluation externe se concentrera sur le système d'audit et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, dans le cadre de l'examen global des principes de gouvernance. Nous ne pensons pas qu'une approche fragmentaire, comme celle qui est proposée, ait le moindre mérite. Nous attendons également avec intérêt de recevoir du Secrétaire général des propositions sur les autres aspects de la réforme de la gestion et du Secrétariat, telles que mandatées par le Document final.

Nous avons examiné avec soin le rapport du Secrétaire général qui contient le troisième rapport actualisé sur les progrès accomplis en ce qui concerne la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (A/60/207). Nous convenons que la plupart des objectifs de la résolution intitulée « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe) ne seront atteints que si les mesures en faveur des enfants et des familles désavantagés dans le monde sont sensiblement intensifiées. Des exemples de progrès rapides dans certains pays et dans certaines régions ont prouvé qu'un progrès accéléré est possible, mais des ressources doivent être allouées pour renforcer les progrès actuels et les élargir.

M. Hasan Malek (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, j'aimerais remercier le Secrétaire général de son rapport qui contient le troisième rapport actualisé sur les progrès accomplis en ce qui concerne la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (A/60/207). Nous nous félicitons de noter que les gouvernements prennent des mesures de fond pour poursuivre les objectifs de créer un monde digne des enfants, tels qu'ils ont été envisagés dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés à la session extraordinaire de mai 2002 (résolution S-27/2, annexe).

Le document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants met particulièrement l'accent sur la promotion d'une vie saine, la fourniture d'une éducation de qualité, la protection des enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence et la lutte contre le VIH/sida. Bien que des progrès importants

aient été réalisés dans certains domaines, des revers ont été observés dans d'autres. Nous prenons note de l'évaluation qui est faite dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle bien qu'en 2004 de nombreux pays aient adopté des mesures concrètes pour traduire les engagements pris à la session extraordinaire de 2002 en politiques et en plans d'action nationaux, dans l'ensemble, les progrès ont été inégaux. Nous sommes contents de noter que la situation semble maintenant plus encourageante.

Bien qu'un effort véritable et sincère soit fait pour renforcer les partenariats au sein de la communauté internationale afin d'améliorer la survie des enfants et de promouvoir une vie saine, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les cibles établies au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement. De même, des efforts encore plus importants sont nécessaires pour promouvoir les autres objectifs fixés à la session extraordinaire, à savoir la fourniture d'une éducation de qualité, la protection contre les sévices, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida.

L'absence de ressources, le poids de la dette et la baisse des financements internationaux pour la mise en œuvre des programmes identifiés constituent certains des obstacles qui entravent la réalisation des objectifs contenus dans les Documents finaux du Sommet mondial et de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Il s'agit là de toute évidence de problèmes de développement, et ils doivent être réglés si nous sommes honnêtement convaincus de vouloir servir la promotion et la protection des droits de l'enfant.

À cet égard, ma délégation félicite les institutions de développement pertinentes de l'Organisation des Nations Unies du soutien et de l'engagement sans prix dont elles ont fait preuve dans leurs activités d'aide et d'appui aux États Membres pour la mise en œuvre des politiques, plans et programmes proposés par le Plan d'action de la session extraordinaire. Nous exhortons les institutions spécialisées pertinentes des Nations Unies à poursuivre leurs efforts d'aide aux pays en développement dans la création et le renforcement de leurs capacités et de leurs institutions nationales en vue de la promotion et de la protection des droits de l'enfant et de la réalisation des objectifs arrêtés à la session extraordinaire consacrée aux enfants. La Malaisie continue de participer à certains de ces efforts aux niveaux régional et multilatéral.

Au plan national, la majeure partie de nos efforts ont été mis en œuvre dans le cadre de notre deuxième plan d'action national en faveur des enfants pour la période 2001-2020. Le plan, dont le thème est de prendre soin des enfants de la Malaisie, a été élaboré conformément à l'objectif national de devenir un pays pleinement développé d'ici à 2020 et de mettre en œuvre les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et du document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Le plan établit un vaste cadre de mesures pour s'attaquer à tous les domaines de préoccupation afférents aux besoins sociaux et en matière de développement, ainsi qu'à la protection des droits de l'enfant.

Depuis son accession à l'indépendance, la Malaisie a constamment fait un effort délibéré pour faire d'une éducation de qualité la pierre d'angle du programme national. La politique nationale en matière d'éducation vise à fournir une éducation de base pour une période minimum de neuf ans. Les garçons et les filles ont les mêmes chances en matière d'éducation, ce qui se traduit par des taux d'inscription scolaire presque égaux pour les deux sexes – 50,4 % pour les garçons et 49,6 % pour les filles – sauf dans l'enseignement supérieur, où le taux d'inscription des filles est plus élevé.

Ayant mis en place des équipements éducatifs dans tout le pays pour les handicapés, le Gouvernement a à présent rendu obligatoire l'enseignement primaire.

Avec un taux d'inscription dans l'enseignement primaire de 98 %, le Gouvernement s'est à présent engagé plus avant à assurer une éducation de qualité en veillant à ce que les enfants aient accès au meilleur système d'instruction leur permettant de s'adapter aux rapides progrès de l'ère de l'information. Des efforts dans ce sens incluent la modernisation des écoles, l'affectation d'enseignants qualifiés et l'installation dans toutes les écoles de laboratoires d'informatique et de matériel de technologie de l'information et de communications.

Afin de promouvoir une vie saine, la Malaisie modernise constamment ses centres et programmes médicaux et a alloué 1,3 milliard de dollars malaisiens du budget national de 2006 à cette fin. La mortalité maternelle et néonatale, qui s'élève actuellement à 0,2 et 5 pour 1 000 respectivement, a connu une baisse constante en Malaisie. Les établissements de santé et les dispensaires établis dans tout le pays, qui

fournissent des services tels que la vaccination et une évaluation du développement normal pour les enfants, veillent à ce que l'enfant soit en pleine santé.

La Malaisie est attachée à la notion de réadaptation complète des enfants handicapés. Elle oblige à une approche multidisciplinaire par laquelle le Département de la protection sociale, par l'entremise des services institutionnels et avec la contribution technique du Ministère de la santé, offre des services de réadaptation aux enfants handicapés. Le Département a également établi des partenariats resserrés avec les organisations non gouvernementales en les appuyant financièrement dans l'administration et la gestion des centres institutionnels qu'elles gèrent.

S'agissant de la protection de l'enfant contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, la loi malaisienne pour l'enfance 2001, formulée conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, contient des dispositions relatives aux soins et à la protection des enfants. Un tribunal pour enfants a été créé. Il permet à l'enfant concerné de participer aux débats et aux délibérations dans le tribunal. S'agissant de la maltraitance des enfants, la Malaisie a mis au point des mécanismes pour la protection, les soins et la réinsertion de l'enfant en créant des équipes intersectorielles chargées de détecter la maltraitance et l'abandon des enfants dans les hôpitaux de district et d'État. Une étape importante en matière de mesures préventives est la création d'équipes de protection de l'enfance, qui prennent part à de multiples programmes gérés par la communauté et pour la communauté. Entre autres choses, elles dirigent des activités d'éducation parentale et dispensent des conseils.

Tout en ayant reconnu comme étant l'une des priorités de la région l'action contre l'exploitation commerciale et la traite des enfants à des fins sexuelles, la Malaisie est consciente que ce défi ne saurait être relevé par un pays agissant seul. À cet égard, la Malaisie a souscrit à la Déclaration sur les engagements pris en faveur des enfants, adoptée en 2001 par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Au titre de cette Déclaration, l'ASEAN a élaboré des programmes de coopération dans les domaines de la traite et de la prostitution d'enfants ainsi que de l'adoption internationale. Dans le même temps, des programmes ont été mis en place pour permettre d'autres dispositions possibles en matière de soins familiaux pour les victimes de maltraitance,

d'abandon et d'exploitation, de même que pour répondre aux besoins spéciaux des enfants handicapés.

Reconnaissant l'effet dévastateur du VIH/sida qui pose de graves difficultés à l'humanité en matière de santé et de développement et qui affecte les jeunes de manière disproportionnée, la Malaisie accorde toute l'attention voulue à la lutte contre le VIH/sida. Bien que les cas déclarés d'infections par le VIH/sida soient relativement rares comparativement à notre population, le Gouvernement malaisien continue d'accorder une attention voulue aux mesures de lutte contre le VIH/sida. Le Gouvernement a adopté une approche globale et intégrée pour faire face à ce problème, y compris des mesures préventives, des soins, un appui et un traitement pour ceux qui sont contaminés et touchés par le VIH/sida. À cet égard, le Gouvernement malaisien travaille également très étroitement avec les organisations non gouvernementales.

La Malaisie est d'avis que la condition des enfants et des femmes est un indicateur fiable d'une société saine et de la bonne gouvernance. À cet égard, le Gouvernement malaisien continuera à promouvoir et à faciliter les droits de l'enfant, en particulier dans les domaines de la protection, du développement et de la participation, et à créer un environnement favorable et propice aux fins de bâtir un monde véritablement digne des enfants.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée dire combien je suis heureux de vous voir vous, le Président en exercice de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), présider cette importante séance. Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Ambassadeur de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je vais donc essentiellement me limiter dans ma déclaration au point 44 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants ».

Il y a trois ans, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants a adopté une Déclaration et un Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants ». Depuis lors, la communauté internationale s'est unie pour protéger et promouvoir la cause des enfants. Mais nous ne saurions relâcher notre vigilance. Selon le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, plus de 1 200 enfants meurent toutes les heures dans le monde, le plus

souvent en raison d'une maladie évitable dénommée la pauvreté.

Il y a cinq ans, les dirigeants du monde ont adopté une série complète et détaillée d'objectifs de développement humain – les objectifs du Millénaire pour le développement. L'accent particulier placé par la Déclaration du Millénaire sur la vie des enfants donne un élan nouveau à la réalisation d'un monde digne des enfants et a abouti à la convergence des processus nationaux de planification autour d'une série d'objectifs communs. Tant les objectifs du Millénaire pour le développement que « Un monde digne des enfants » visent à réduire de deux tiers les taux de mortalité infantile et post-infantile d'ici 2015. Actuellement, quelques pays seulement sont en voie d'atteindre ces objectifs. Le Rapport sur le développement humain, 2005, prévoit que si les tendances actuelles se maintiennent, cet objectif ne sera réalisé qu'en 2045.

Face à la mondialisation et aux progrès considérables qui l'accompagnent dans les domaines des technologies, du commerce et des investissements, il est préoccupant de voir que 6 millions d'enfants meurent chaque année de maladies qui pourraient être évitées ou efficacement traitées. Ils meurent parce que les interventions simples mais pourtant extrêmement efficaces qui leur auraient évité la mort pour un coût modique restent hors de portée de leur famille, en particulier dans le monde en développement. Une action efficace au niveau des pays, complétée par une aide soutenue de la communauté internationale, est donc nécessaire pour remédier à cette situation.

Au Myanmar, nous déployons d'importants efforts en matière de santé infantile. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a chuté de 130 à 66,6 pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2003, et nous espérons atteindre le chiffre de 38,5 pour 1 000 naissances vivantes d'ici 2015. La baisse des taux de mortalité prénatale, infantile et juvénile au cours des deux dernières décennies est à mettre au crédit de notre programme national d'action sanitaire, qui prévoit un accès accru aux soins de santé primaires, une meilleure couverture vaccinale, fait la promotion de la thérapie de réhydratation par voie orale et met prioritairement l'accent sur l'Initiative Pour une grossesse à moindre risque dans le cadre de sa stratégie en matière de santé de la procréation.

L'accès à une eau potable et salubre et à l'assainissement influe également de façon importante sur les taux de mortalité infantile. Au Myanmar, un programme d'alimentation en eau potable destiné aux zones rurales manquant d'eau est en cours depuis des années et va être maintenu. Selon des enquêtes en grappe à indicateurs multiples, 72 % de la population avait accès à de l'eau potable en 2000 contre seulement 32 % en 1992. Dans le même temps, le pourcentage de la population ayant accès à de meilleurs services d'assainissement est passé de 36 à 83 %.

Dans la société d'abondance que nous connaissons actuellement, il est regrettable que plus d'un milliard de personnes – dont 208 millions de jeunes – aient moins d'un dollar par jour pour survivre. Si l'augmentation de l'aide publique au développement constitue un moyen efficace de lutte contre la pauvreté, il faut également trouver des solutions pour améliorer l'accès des pays en développement aux marchés. L'iniquité et le déséquilibre des règles commerciales entravent grandement les efforts de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs fixés dans « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe).

Au Myanmar, nous mettons en œuvre, dans le cadre des efforts que nous déployons en faveur de la croissance économique et du progrès social en vue de la réalisation des Objectifs, trois programmes nationaux de développement destinés à permettre un développement équilibré et à réduire le fossé existant en matière de développement socioéconomique entre zones rurales et urbaines. Les trois programmes sont : le programme de développement de la zone frontalière, le plan destiné aux 24 zones spéciales et le plan intégré de développement rural.

Nous pensons que l'éducation constitue la clef du progrès et de la réduction de la pauvreté. Au Myanmar, pour atteindre l'objectif de l'éducation primaire universelle, nous mettons en œuvre des activités d'éducation pour tous depuis l'année scolaire 1996-1997. Conformément aux objectifs fixés dans le Cadre d'action de Dakar en matière d'éducation pour tous, un plan d'action national a été élaboré en 2003. Grâce à cette action, le taux d'inscription scolaire des enfants de cinq ans et plus a atteint, pendant l'année scolaire 2004-2005, 96,56 %; le taux net d'inscription dans le primaire a atteint 84,5 % et le pourcentage d'enfants ayant terminé leur scolarité primaire s'est élevé à 74,5 %. Le nombre des écoles primaires, collèges et

lycées est passé de quelque 34 000 en 1992 à plus de 40 000 en 2004. Des efforts ont également été faits pour améliorer la qualité de l'enseignement. Une réforme des programmes officiels et des méthodes d'évaluation a été engagée et le recours aux technologies de l'information et des communications est fortement encouragé.

Les zones frontalières du Myanmar accusent un retard de développement dû à des décennies d'insurrection armée et à l'absence d'infrastructures scolaires efficaces qui en est résultée, rendant l'enseignement sur place problématique. Le manque d'accès à l'éducation a engendré à son tour encore plus de violence et un véritable cercle vicieux s'est mis en place. Aujourd'hui, ce cercle vicieux a été rompu : grâce aux efforts de réconciliation nationale du Gouvernement, 17 groupes d'insurgés armés sont maintenant revenus dans le giron de la légalité. Avec le retour de la paix et de la stabilité sur les zones frontalières, le Gouvernement a pu veiller à ce que les enfants résidant dans ces zones reçoivent un enseignement. Alors qu'il n'y avait encore, il y a 15 ans, que 28 écoles dans toutes les zones frontalières du Myanmar, il y en a désormais 790, dans lesquelles 120 000 enfants sont actuellement inscrits.

Pour veiller à ce qu'aucun enfant ne reste à la traîne, deux écoles supérieures attachées aux grandes universités ont été mises en place; elles dispensent un enseignement sanctionné par un diplôme universitaire aux jeunes des diverses nationalités. Il existe 27 écoles de formation destinées aux jeunes des nationalités vivant dans les zones frontalières. Dix-neuf écoles professionnelles de filles et de femmes spécialisées dans l'enseignement ménager ont été établies dans les zones frontalières et plus de 14 000 filles et femmes y ont bénéficié d'un enseignement professionnel.

Depuis l'adoption de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (S-26/2, annexe), on a noté une impulsion plus importante à tous les niveaux et de nouvelles ressources ont été mobilisées. Cet engagement mondial est sans précédent. Toutefois, des efforts plus importants sont nécessaires si la communauté internationale veut arrêter la propagation du VIH/sida d'ici 2015 et le faire reculer.

Là où le VIH/sida est en baisse, c'est principalement parce que les jeunes ont appris à adopter un comportement sans risque. Au Myanmar, des formations axées sur la maîtrise du quotidien et le

développement social de la jeunesse sont proposées dans le cadre du programme national de lutte contre le sida, en coordination avec les organisations non gouvernementales nationales. En collaboration avec l'UNICEF, le ministère de l'éducation a mis au point en 1997 un module pédagogique de promotion d'une bonne hygiène de vie et de prévention du sida destiné aux écoles. Il a été depuis adopté dans le cursus officiel et est enseigné à tous les niveaux, à commencer par le primaire. Il a également été étendu aux représentants de catégories clefs en dehors du système d'enseignement formel.

Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, l'aide aux pays en développement dans la lutte contre le VIH/sida n'est pas juste un impératif moral : c'est un investissement dans l'avenir commun. Le VIH/sida pose un grave problème à la communauté internationale, qui ne peut être réglé qu'en collaboration, par l'ensemble de la communauté internationale.

Je terminerai en réitérant l'attachement vigoureux du Myanmar aux objectifs fixés dans les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Le Myanmar est prêt à collaborer avec le reste de la communauté internationale pour les mettre en œuvre. Atteindre ces objectifs communs nous permettra également de créer un monde digne des enfants.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je tiens à informer les membres que les consultations sur la Commission de consolidation de la paix, qui étaient prévues demain après-midi, sont reportées à une date ultérieure. La date et le lieu de ces consultations seront annoncés sous peu.

Je voudrais ensuite informer les membres que le Bureau se réunira le jeudi 27 octobre, à 9 h 45, pour examiner une demande d'inscription d'un point d'ordre du jour additionnel, faite par l'Espagne dans le document publié sous la cote A/60/233.

Je tiens également à informer les membres qu'à la demande des auteurs, l'examen commun du point 11 de l'ordre du jour, « La place des diamants dans le financement des conflits », et du point 12 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés », initialement prévu le lundi 31 octobre en tant que deuxième

question inscrite à l'ordre du jour, sera renvoyé a une date ultérieure, qui sera annoncée.

La séance est levée à 18 heures.